

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
COMPTE RENDU ANALYTIQUE
Conseil municipal
Séance du 20 avril 2016

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice :	163
Présents à la séance :	121
Date de la convocation et de son affichage :	13 avril 2016
Date d'affichage du compte rendu :	25 avril 2016

L'An Deux Mille Seize, le vingt avril à 17H00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 13 avril 2016 par M. ARRIVE, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRESENTS – ADAM Michel - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Marie-Claire -BAUDIN Philippe - BERNARD Christian - BESUELLE Régine - BEURTON Sophie - BLED Corinne -BOURDEL Marcel - BOURDON Cyril - BOUSSELMAME Noureddine - BRANTONNE Pascal (arrivé à 17h41) – BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian - CAUVIN Bernard - CLUGERY Bruno - COLSON Christiane (pouvoir BAUDIN Marie-Claire dès son départ : 20h50)- CONDETTE Christophe - CORPEL Sophie - CREN Anne - DANZIAN Monique – DELAUNAY Sylvie - DELESTRE Richard – DESNOUES Marylène - DESPLAINS Isabelle - DUPREY Catherine - DUVAL Karine - EPPE Jean-Bernard - EUDET Yveline - FAGNEN Sébastien - FATOME Martine – FERNAGU Jean-Marie - FEUILLY Hervé - FRANCOISE Bruno (pouvoir DESPLAINS Isabelle jusqu'à son arrivée : 17h30) - GENTILE Catherine - GODEFROY Annick - GODIN Guylaine – GOUREMAN Paul (pouvoir PERRET Benoit jusqu'à son arrivée : 18h12) - GRUNEWALD Martine - GUEGAN Fabienne - GUYON Sophie (pouvoir à JEANNE Lucille dès son départ : 20h05) - HAIRON Maryline (pouvoir TISON Franck jusqu'à son arrivée : 18h37) - HÉBERT Dominique - HEBERT Raymond - HOUIVET Benoît - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUET Catherine - HUREL Karine (pouvoir VARENNE Valérie dès son départ : 19h01)- JEANNE Lucile – JOLY Kristelle - JORET Marc - JOZEAU-MARIGNE Muriel - JUMELIN Béatrice - LAGARDE Jean - LAINÉ Sylvie - LAMBERT-CARABIN Annie - LAUNOY Claudie - LE MONNYER Florence – LEBOIDRE Jean-Louis - LEBONNOIS Marie-Françoise - LECLAIRE Maryvonne - LEFAIX-VÉRON Odile - LEGOUBEY Frédéric - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph - LEJUEZ Nicolas - LELOY Jean-Pierre – LEMARINEL Nelly - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric – LERECULEY Daniel (arrivé à 17h35) - LEREVEREND Philippe - LEROUX Patrick - LETERRIER Sarah - LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude - LORIMIER Monique - LOUISET Michel - LUCE Christophe – MACÉ Isabelle (pouvoir MACE Isabelle dès son départ : 20h00) - MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel - MARIVAUX Isabelle - MARTIN Olivier - MONNIER Jean - OLIVIER Hubert –PERRET Benoît - PEYPE Gaëlle - PIC Anna - PICHON Hugues - POIDEVIN Hugo - POIZOT Emmanuel - POUTAS Louis (pouvoir BAUDIN Philippe de 17h30 à 18h30) - RENARD Nathalie - RENARD Nicole – RENE Annie - REY Michel - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - ROUSSEL Pascal - ROUSVOAL Camille – ROUXEL André - SÉBIRE Nelly - SIMON Sylvie - SIMONIN Philippe – SOURISSE Claudine – TAVARD Agnès - TESSON Patrick - THÉVENY Marianne - THIEULENT Lydia - TISON Franck – TRAVERT Alain – VARENNE Valérie - VAULTIER Thérèse - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSES – AMBROIS Anne (pouvoir à BESUELLE Régine) - BASTIAN Frédéric (pouvoir à GENTILE Catherine) - BIHET Pierre (pouvoir à GUEGAN Fabienne) - BONYADI Barzin (pouvoir à THIEULENT Lydia) - CEDRA Thierry (pouvoir à EUDET Yveline) – CHAMPAIN Jacqueline (pouvoir à JORET Marc) - CHEMIN Sylvain (pouvoir à LEJAMTEL Ralph) - CUNY Daniel (pouvoir à DANZIAN Monique) - DUFOUR Christine (pouvoir à LE REVEREND Philippe) - DUREL Jacqueline (pouvoir à BOURDEL Marcel) - FONTAINE Bernard (pouvoir à ROUSSEL Pascal) - GESNOUIN Marie-Claude (pouvoir à LAINE Sylvie) - GOSSELIN-FLEURY Geneviève (pouvoir ARRIVE Benoit) - GUERRY Aurélie (pouvoir à FERNAGU Jean-Marie) - GUILLOT Marie-Annick (pouvoir à TESSON Patrick) - HAMELIN Charlotte (pouvoir à HUBERT Christiane) – HAMON-BARBE Françoise (pouvoir à ROUSVOAL Camille) - HENNEBAUT Jean-Marc (pouvoir à BROQUAIRE Guy) – HERY Sophie (pouvoir à BOURDON Cyril) - LAISNEY Michel (pouvoir à BURNOUF Hervé) - LE BARBENCHON Aline (pouvoir à DELESTRE Richard) – LEFRANC Bertrand (pouvoir à CATHERINE Arnaud) - LEJEUNE Anne (pouvoir à COLSON Christiane jusqu'à 20h50 et à POUTAS Louis à partir de 20H50) - LEPOTIER Carole (pouvoir MADEC Nathalie) - LETOUZÉ Thierry (pouvoir LETERRIER Sarah) - LUCAS David (pouvoir à EPPE Jean-BERNARD) - MARGUERITTE David (pouvoir à LEQUILBEC Frédéric) - OVIVIER Stéphane (pouvoir à VIGNET Hubert) - PICHON Jean-Pierre (pouvoir TRAVERT Alain) - PINEL Dominique (pouvoir à POIZOT Emmanuel) - SOETAERT Pierre (pouvoir à HOUIVET Benoît) - SPAGNOL Marc (pouvoir à BOUSSELMAME Noureddine) - TAUPIN Dominique (pouvoir à RENARD Nicole) - TIFFREAU Danièle (pouvoir FEUILLY Hervé) - VAYER Dominique (pouvoir SEBIRE Nelly)

ABSENTS - BESNARD Angélique - HUET Fabrice - MACE Céline - ORANGE Jacques - PISMONT Geneviève - SOREL Jeanne - VALTON Thierry

M. Hugo POIDEVIN conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Intervention de Monsieur le Maire

« Je vous propose que l'on entame ce conseil relativement technique avec le vote du budget et je vous propose que l'on commence sur le compte-rendu des décisions du Maire ».

Intervention de Monsieur Brunet

«Concernant les décisions, nous nous apercevons que certaines décisions, au nombre d'une douzaine, sont présentées lors de ce conseil municipal, elles ont été signées avant le 31 mars 2016 et nous ne les avons pas vues lors du conseil communal du 5 avril 2016. IL est donc regrettable de ne pas les avoir eues avant en conseil communal plutôt que de les voir aujourd'hui ».

Intervention de Monsieur le Maire

« C'est un axe d'amélioration pour les fois prochaines. Il n'y a, cependant pas d'obligation de les passer en conseil communal ».

2 - Compte-rendu des décisions du Maire prises en application des dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire rend compte des décisions du Maire du 1^{er} au 31 mars 2016

3 - Présentation des commissions permanentes d'étude

Rapporteur : M. ARRIVE – 17h14

Intervention de Monsieur ARRIVE

« Conformément à ce que j'avais pu annoncer lors du premier ou du second conseil, il vous est proposé de créer 6 commissions permanentes afin de préparer, comme c'était le cas auparavant au sein des communes devenues communes déléguées, les conseils municipaux. Ces commissions permanentes seront constituées pour la durée du mandat et seraient les suivantes :

1^{ère} commission : finances, administration générale, ressources humaines, nouvelles technologies, travaux et entretien du patrimoine, mécanique,

2^{ème} commission : Animation sociale du territoire, insertion sociale, politique de la Ville, handicap, logement, réussite scolaires, jeunesse,

3^{ème} commission : services urbains, travaux, voirie, espaces verts, citoyenneté, ruralité,

4^{ème} commission : Culture, sports, grands événements, relations publiques, cérémonies et manifestations,

5^{ème} commission : Economie, affaires portuaires, tourisme, relations internationales, ports de plaisance, Cité de la mer,

6^{ème} commission : Urbanisme, développement urbain, commerce, mobilités, affaires foncières, développement durable et transition énergétique,

Il est également précisé que l'objectif est d'avoir 27 membres par commission afin que chacun et chacune puisse siéger au minimum dans une commission. Les groupes politiques travaillent actuellement sur ce sujet. Vous avez été interrogés, pour celles et ceux d'entre-vous qui appartiennent à un groupe, sur le choix de la commission et pour celles et ceux d'entre vous qui n'appartiennent pas à un groupe politique, je vais vous adresser un courrier, via l'administration, dans les jours et semaines qui viennent afin de connaître la commission dans laquelle vous souhaitez siéger. Ces commissions fonctionneront comme celles que vous avez connues dans les communes déléguées sachant que certaines ont maintenu des commissions pour préparer leur conseil communal ».

Le conseil adopte.

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 38

4 - Tour de France – Participation de Cherbourg-en-Cotentin

Rapporteur : M. ARRIVE – 17h22

« Cette délibération concerne, bien entendu, sur le fabuleux évènement que nous attendons le 3 juillet avec les trois étapes dans le département de la Manche avec un départ du Mont Saint-Michel. Comme vous le savez, le 3 juillet Cherbourg-en-Cotentin sera ville d'arrivée du Tour de France avec un parcours d'un peu plus de 14 kms sur la commune, de Querqueville jusqu'au Rouges-Terres à la Glacière en passant par la Saline à Equeurdreville-Hainneville et le Quai Alexandre III. Ce Tour de France est un évènement fédérateur et populaire, un évènement hors normes, diffusé dans 190 pays et regardé par plus de 2 milliards de spectateurs. Il s'agit de la 3^{ème} épreuve sportive la plus médiatisée au monde après les jeux olympiques et la coupe du monde de foot. Accueillir le Tour, pour notre commune et notre territoire est pour le département de la Manche un véritable défi mais aussi une réelle opportunité car nous souhaitons profiter du Tour pour mieux nous faire connaître, pour valoriser à l'extérieur notre territoire comme une destination touristique et surtout mettre en avant nos atouts et notre savoir-faire.

Mais organiser un tel évènement c'est aussi un défi qui devra mobiliser les élus, les agents de la collectivité, les habitants, les commerçants pour tous ensemble se mobiliser et réussir ce grand rendez-vous qui sera le premier grand évènement majeur réalisé à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin ; Bien sûr, il faut un bon déroulement technique de l'épreuve mais aussi un accueil qualitatif des spectateurs et des médias et nous avons l'ambition de faire de ce Tour de France un évènement qui dépasse le cadre sportif mais notre travail c'est aussi de le transformer en temps fédérateur grâce notamment aux animations qui seront portées par les associations et les partenaires et en faire un moment festif. ASO, l'organisateur génère l'aspect course et demande aux collectivités qui accueillent le Tour de prendre en charge des aménagements de voirie des zones dangereuses, d'équiper un centre de presse et pour notre territoire cela se passera à l'hippodrome avec une zone technique Tour de France dont la vocation est d'accueillir un peu plus de 400 journalistes. Une cinquantaine d'agents est mobilisée aujourd'hui à l'échelle de la commune nouvelle pour organiser cet évènement en terme d'animation, de communication, de relation avec les commerçants, d'aspect technique, d'arrêté, de marchés publics et d'organisation générale. C'est un travail important et je profite de cette délibération pour saluer à la fois les élus qui se sont impliqués dans les groupes de travail ainsi que nos collaborateurs qui s'investissent pour que cette fête soit réussie. On vous précise également qu'une centaine d'agents sera mobilisé lors de ce week-end sportif et que bien évidemment dans le cadre des éléments que je viens de vous donner, nous allons concocter les animations en lien avec les associations et les partenaires pour faire de ce week-end du 2 et du 3 juillet un week-end festif autour de la course mais aussi autour des déplacements doux puisqu'une randonnée cycliste familiale se déroulera le 2 juillet afin d'inciter la population à utiliser les pistes cyclables et on vous précise également que la Place de Gaulle sera dédiée aux animations autour des deux-roues le samedi. Cet évènement permettra aussi l'organisation, en partenariat avec « France Bleu National » puisqu'elle organise, lors de chaque Tour, un seul concert. Cette année nous sommes fiers de vous annoncer que ce concert avec France bleu live sur la plage verte, nous attendons encore l'annonce des têtes d'affiche et on peut compter sur 15000 personnes. Bien évidemment les moyens techniques seront mutualisés avec le festival des « Artzimités » et on vous précise également que des écrans géants seront positionnés Place de Gaulle ainsi qu'à la Saline ce qui permettra aux spectateurs de suivre la course et ensuite de se déplacer de quelques mètres pour voir les coureurs passer juste à côté de l'écran.

Le budget prévisionnel de l'organisation de la manifestation s'élève à 467 000 € dont 180 000 € de droits d'entrée puisque cela a été négocié dans le cadre de l'association départementale présidée par J.F Legrand. J'en profite pour vous rappeler aussi que le conseil départemental est fortement investi pour réussir avec nous cette manifestation tant sur le plan technique que sur le plan financier. Vous avez le rappel des étapes avec le tracé à Cherbourg-en-Cotentin et le détail des 14,5 kms. C'est vraiment une fierté d'accueillir le Tour et cela représente un gros travail et une belle opportunité pour notre commune.

Bien évidemment, nous allons organiser, avec les maires délégués des réunions publiques, pour expliquer à la population comment les choses vont se dérouler et nous travaillons aussi avec les médias locaux pour sortir des suppléments expliquant le déroulé du jour J, les possibilités de stationnement, de restauration et les animations diverses et variées mais j'aurai l'occasion de revenir vers vous pour vous préciser l'ensemble de ces éléments de communication ».

Le conseil adopte.

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 48

5 - Collèges - Désignation d'un deuxième représentant municipal dans les établissements comportant une section d'éducation spécialisée

Rapporteur : M. ARRIVE – 17h26

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération

Le conseil adopte et désigne :

Collège des Provinces – Commune déléguée de Cherbourg-Octeville

Titulaire : Mme Lydia THIEULENT Suppléant : Mme Catherine GENTILLE

Collège Diderot – Commune déléguée de Tourlaville

Titulaire : Mme Sylvie DELAUNAY Suppléant : M. Emmanuel POIZOT

Collège Jules Ferry – Commune déléguée de Querqueville

Titulaire : Mme Annie LAMBERT-CARABIN Suppléant : M. Jean-Louis LEBOIDRE

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 7

6 - Aménagement et rénovation du complexe sportif Chantereyne – Concours de maîtrise d'œuvre – Désignation des représentants de l'assemblée délibérante siégeant au jury

Rapporteur : M. HOULLEGATTE – 17h30

Monsieur Houllegatte donne lecture de la délibération

Le conseil adopte et désigne :

- 5 membres titulaires : M. HOULLEGATTE J.M, M. MAGHE J.M., Mme HAIRON M., M. TRAVERT A., M. TISON F.
- 5 membres suppléants : M. FAGNEN S., Mme LEFAIX-VERON O., Mme SOURISSE C., M. LEGOUIX D., M. CATHERINE C.

Intervention de Monsieur le Maire

« C'est aussi l'intérêt de cette délibération sur la commune nouvelle, c'est que dans les collègues dont Jean-Michel vient de citer le nom, vous avez pu constater qu'il y a des élus de l'ensemble du territoire ».

Pour : 149 Contre : 0 Abstention : 5

7 - Parc d'activité de Bénécière. Aliénation d'un terrain pour l'implantation de la société HYDROCHEM SAS

Rapporteur : M. HOULLEGATTE – 17h34

Monsieur Houllegatte donne lecture de la délibération.

Intervention de Monsieur le Maire

« Avec effectivement comme cela vient d'être dit une volonté de passer de 12 à une vingtaine de salariés ».

Le conseil adopte.

Pour : 147 Contre : 0 Abstention : 8

8 - Délégation de service public relative à la gestion des locaux d'activité 2013-2016 – Avenant n°5

Rapporteur : M. HOULLEGATTE – 17h36

Monsieur Houllegatte donne lecture de la délibération.

Le conseil adopte.

Pour : 149 Contre : 0 Abstention : 6

9 - Soutien à l'association « Mer et terroir en Cotentin » pour la participation à la See Stadt Fest » de Bremerhaven

Rapporteur : M. HOULLEGATTE – 17h38

Monsieur Houllegatte donne lecture de la délibération.

Le conseil adopte.

Pour : 151 Contre : 0 Abstention : 4

9 bis - Subventions aux associations dans le cadre du sport vacances hiver 2016

Rapporteur : M. HOULLEGATTE – 17h39

Monsieur Houllegatte donne lecture de la délibération.

Le conseil adopte.

Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 33

10 - Rapport sur la situation en matière de développement durable 2015

Rapporteur : M. LEROUX – 17h41

Monsieur Leroux donne lecture de la délibération.

« Il remercie les services car cela a été une opération délicate eu égard à la constitution de la commune nouvelle ».

Le conseil adopte.

Pour : 121

Contre : 0

Abstention : 35

11 - Rapport de synthèse budget primitif 2016

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN – 18h59

Monsieur Lepoittevin donne lecture du rapport.

Intervention de Monsieur le Maire

« Merci Monsieur Lepoittevin pour cette présentation précise et complète. Je voudrai m'associer à vos remerciements et à mon tour remercier l'ensemble des agents, Franck Duval le Directeur et l'ensemble de ses agents pour l'engagement qui a été le leur pour réussir à monter l'ensemble de ce budget et de ces documents. C'est un travail important, c'est le premier budget de la commune nouvelle, c'est le budget agrégé. Le premier budget réel aura lieu en 2017. C'est un budget fort avec la maîtrise des dépenses, un faible taux d'endettement, un investissement élevé sur lequel on aura l'occasion de revenir et puis aussi la confirmation de notre engagement du maintien des taux d'imposition cette année pour préparer la baisse des taux de fiscalité à partir de 2017 pour aller progressivement sur douze ans vers les taux que connaissait Querqueville. Avant de vous laisser la parole, j'en profite pour corriger une erreur. Nous avons été interrogés en ce qui concerne la passerelle, les 931 968,00€ ne correspondent pas à l'entretien de la passerelle pour cette année et l'année prochaine mais correspondent au solde de ce que nous devons à PNA conformément à une délibération que la communauté urbaine avait prise en décembre 2014. Cela me semblait important de le préciser ».

Intervention de Monsieur Lequilbec

« Vous l'avez dit, 2017 sera le premier budget de Cherbourg-en-Cotentin. L'exercice 2016 doit être cependant utile et déterminant pour l'affirmation de la commune nouvelle, la prise en compte des enjeux qui sont les nôtres et des difficultés qui sont devant nous. Nous ne commenterons pas budget par budget, ligne par ligne bien que cela soit intéressant. J'en profite pour souligner, comme vous l'avez fait, le travail réalisé par les fonctionnaires pour la présentation des documents. Nous voulons revenir sur quelques points des éléments qui ont été présentés. Sur les recettes, avec quelques situations en « trompe l'œil ». Bien sûr l'hémorragie de la DGF est contenue grâce à l'organisation de la commune nouvelle mais la diminution des contributions de l'Etat est bien réelle. Il faut toujours se rappeler qu'elle est de 4,9M€/an depuis 2014 et que sur les années qui restent jusqu'à la fin du mandat ce sont 24,5M€ qui vont manquer effectivement à la commune pour financer un certain nombre des projets qu'elle aurait pu mener à bien. Autre point d'alerte et autre point d'inquiétude c'est la baisse brutale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 791 000 € en moins, une baisse de 17%. Rappelons que cette cotisation est basée sur le chiffre d'affaires des entreprises et que sa forte diminution ne peut traduire qu'une baisse d'activité économique notable sur un territoire. C'est un point majeur d'alerte pour nous, c'est effectivement cette crainte sur la santé des entreprises locales et de notre économie locale. Une hausse, celle de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, une dotation de 9 M€ en hausse de 5%, a priori une bonne nouvelle mais qui cache en fait une réalité car cette dotation est versée aux communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. C'est bien effectivement un signe qui n'est pas positif pour la commune car elle s'avère être un mauvais présage sur les résultats économiques et sociaux de l'agglomération.

Enfin, autres recettes qui sont en augmentation dans les ressources internes, 2,26% d'augmentation des impôts et taxes notamment sur les contributions directes 1 422 000M€ collectés de plus par rapport à l'année 2015. Il faut voir là une pression fiscale importante sur les ménages de l'agglomération qui reste effectivement élevée, 668€/habitant bien que la commune nouvelle et les communes déléguées aient choisi de maintenir les taux, il faut toujours garder à l'esprit que l'augmentation naturelle liée à celles des bases contraint une augmentation de la pression fiscale sur les ménages et nous insistons fortement pour que dès les premières années de l'exercice réel du budget de la commune nouvelle dès 2017, la baisse des taux l'emporte pour que enfin la pression fiscale diminue sur les ménages de Cherbourg-en-Cotentin, c'est un enjeu essentiel qui était une promesse faite aux habitants et nous seront particulièrement vigilants pour qu'elle soit tenue.

Sur les dépenses, quelques observations aussi. A noter que à ce stade les économies à déclarer par le gain de la fusion ne sont que de 0,28%, 410 000 € d'économies prévue dans un budget c'est certes un petit pas mais tout petit par rapport à l'échelle de ce que nous pouvons faire sur une agglomération qui peut réorganiser complètement son fonctionnement grâce aux mutualisations.

A noter, une charge de fonctionnement importante au regard des ratios nationaux avec, si l'on prend l'ensemble des budgets 1700€ de fonctionnement par habitant c'est beaucoup, les charges de personnel sont aussi très élevées par rapport à d'autres communes comparables et nous insistons fortement pour que, sur ces dépenses de fonctionnement, tous les efforts soient faits pour que l'on puisse dégager des marges qui permettront d'investir plus car si effectivement on peut se réjouir cette année et constater 25% du budget consacré à l'investissement, l'effort doit être accompagné et amélioré encore pour l'année suivante car seule l'augmentation sur l'investissement et l'investissement pour le développement sur le territoire permettra de renverser nettement la situation. Donc, l'exécution du budget 2016 devra concrétiser, Monsieur le Maire, votre engagement de réduire les dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation, on en parlait tout à l'heure, les achats et toutes les mutualisations possibles, de contenir à moins de 1% l'évolution de la masse salariale qui, dans le cadre actuel, nous semble peu vraisemblable au regard du contexte : les recrutements en cours, la revalorisation indiciaire, l'harmonisation indemnitaire, vous avez d'ailleurs noté entre deux paragraphes que les réserves constituées permettront de voir ce budget évoluer au cours de l'année et donc là aussi notre alerte sur une augmentation du budget 2016 des dépenses de fonctionnement. L'exécution du budget 2016 devra permettre d'assurer la réalisation programmée sans retard et sans dérapage financier, vous évoquiez tout à l'heure la passerelle, nous serons particulièrement vigilant sur ce dossier comme sur l'ensemble des investissements nécessaires au territoire.

Enfin, vous lisiez l'exercice 2016, est un exercice de transition et dès maintenant ce budget sera voté. Le Cercle du Cotentin ne votera pas ce budget mais je voudrai d'ores et déjà que la commune s'engage dans la réflexion sur le budget 2017 qui devra être plus courageux encore et plus ambitieux pour le territoire. Plus courageux car il devra être l'expression de ce qui a justifié la création de la commune nouvelle au-delà de l'utilité vitale, le désengagement de l'Etat que vous avez rebaptisé « effort du redressement des comptes publics » pour moins souffrir de vos contradictions, la commune nouvelle doit permettre d'engager résolument les mutualisations de services, les mutualisation de savoir-faire et des moyens afin de rendre un service de meilleure qualité à tous nos usagers dans la transparence et dans l'équité. Pour cela, il faut avoir le courage de remettre à plat, sans attendre, certains fonctionnements historiques et rompre avec les habitudes et les pratiques qui peuvent ne plus être conciliables avec le dessin d'une ville qu'il faut redynamiser de toute urgence. Il faut aussi, Monsieur le Maire, maîtriser les dépenses de fonctionnement, notamment la masse salariale, passer de la politique du nombre à celle de la politique de l'excellence et cela sera, au final, au bénéfice des fonctionnaires qui seront mieux reconnus et mieux valorisés.

Enfin, le courage doit s'exprimer par la diminution rapide et efficace de la fiscalité afin de redonner du pouvoir d'achat à nos concitoyens. La promesse de baisse des taux d'imposition doit se concrétiser dès l'exercice 2017 et nous y seront particulièrement vigilants.

Enfin, le budget que vous préparez pour l'année 2016 devra être le budget de l'ambition, pour poursuivre les investissements et la revitalisation de la commune mais aussi la constitution d'investissements et de préparation d'investissement partagés avec nos partenaires de l'intercommunalité qui va se créer afin de mettre en œuvre les équipements stratégiques dont le Cotentin a besoin pour exister dans la nouvelle carte territoriale. On pense à tout ce qui permettra d'accueillir des entreprises, de développer la formation, de développer les outils propres à accompagner l'attractivité du territoire, la patinoire est un exemple formidable, nous comptons sur la majorité pour travailler et nous serons à ses côtés pour développer une politique ambitieuse en matière d'investissement qui permettra de revitaliser notre territoire et qui fera sortir Cherbourg-en-Cotentin de la situation préoccupante qui est celle de la baisse de la population, de la crainte majeure sur l'économie locale et de crainte aussi sur les dotations futures car vous l'avez noté dans vos rapports au moment de la présentation du DOB, beaucoup d'incertitudes demeurent sur les dotations de l'Etat et des recettes fiscales liées à l'activité locale.

Voilà Monsieur le Maire, le budget 2016, il est celui d'une commune qui vient de se créer avec ses imperfections et nous en savons les causes mais nous souhaitons que 2016 soit l'année de la construction de 2017, ambitieux, courageux pour l'avenir de notre territoire et pour le bien-être de nos concitoyens ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Je ne vais pas vous répondre dans le détail car nous avons eu déjà le débat d'orientation budgétaire. Quelques remarques simplement : vous relevez nos contradictions, je vous renvoie aussi à vos contradictions puisque sur une partie de votre intervention vous comprenez bien et que nous sommes sur un budget de transition qui est l'agrégat du budget, des communes et celui de la communauté urbaine et sur d'autres parties de votre intervention, ce budget de transition vous semblez l'oublier. Sur la CVAE je ne vais pas entrer dans le détail, j'ai déjà répondu sur les mécanismes lors du DOB on espère retrouver en fonction des investissements des entreprises et des déclarations un certain niveau l'année prochaine comme cela a déjà été le cas et les communes connaissent bien ce mécanisme de variation de la CVAE. Juste quelques éléments dans vos propos parfois de contradictions entre la volonté d'améliorer le service public, là dessus on peut vous rejoindre, par contre je ne partage pas vos propos en terme de charge de personnel. Vous êtes ici sur une agglomération fière de ce qu'elle offre en terme de service public, fière du travail effectué par les agents et la volonté aussi qui a été la nôtre de passer en commune nouvelle, c'était justement aussi pour renforcer ce service public à destination de nos populations.

Je voulais simplement vous rappeler que derrière les mots que vous utilisez à savoir « charge de personnel » en réalité il y a des hommes et des femmes, des fonctionnaires d'une grande qualité qui font un vrai travail au service de la population. Sur les économies, rassurez-vous, l'objectif est aussi grâce à la mutualisation, travail en commun ou changement de pratique de faire des économies notamment sur les achats en mutualisant un certain nombre de choses. Bien évidemment, c'est un budget de transition et donc nous espérons obtenir une caractéristique et les conséquences de ces économies à partir de l'année prochaine. Voilà les quelques éléments que je voulais vous apporter ».

Intervention de Monsieur Lejamtel

« Précisément puisque c'est un budget d'année «0», un budget de transition ce n'est pas facile de définir son vote puisqu'il n'y a pas de mécanique ni d'un sens ni d'un autre et que l'on a une instance nouvelle, donc on a essayé de prendre quelques repères par rapport à ce budget et de se poser quelques questions. On ne va pas refaire ce que l'on a fait à Cherbourg au conseil communal de la semaine dernière et on va le présenter de façon différente.

Je voudrai revenir sur la baisse des années précédentes, Monsieur Lequilbec l'a fait pour partie. Pour comparer ce qui est comparable, je me penche sur la DGF et dans le document qui nous est remis, il y a dotation de consolidation, dotation de compensation et dotation forfaitaire. Lorsque l'on regarde ces trois dotations, on arrive à un total de 31 M€ pour ce qui était le consolidé, or ce notifié consolidé de 31 M€ si on le compare au notifié 2014 il y a eu entre le notifié 2014 et celui de 2015, une baisse d'environ 4 M€ ce qui veut dire que l'on était sur une pente qui était mauvaise et le document d'orientation de la communauté urbaine l'année dernière parlait d'un niveau plafond pour le recours aux emprunts et donc l'alerte avait été identifiée. On ne peut pas revenir plus loin en arrière puisqu'il n'y a que les trois dernières années dans sur ce site, en revanche, l'année précédente il y avait déjà eu 600 000 € de baisse de dotations pour la communauté urbaine. Donc, on voit bien qu'effectivement on était dans une pente de perte de ressources. Pour certaines communes c'était quelque chose de très sérieux, la commune de Tourlaville était par exemple passée de 3 M € à 2 700 000 M€, celle de La Glacière était passée de 1 M€ à 826 000 €, donc, de fait il y avait une situation budgétaire très sérieuse vis-à-vis de laquelle quelque chose devait être entrepris. S'il n'y avait pas eu cette politique d'austérité et ces baisses de dotations, un certain nombre de choses qui nous tiennent à cœur auraient pu être financées au niveau des investissements. Je ne donnerai que deux exemples : la colonie Picquenot qui est un lieu exceptionnel pour les enfants des quartiers populaires et qui doit bénéficier d'un investissement pour que ses bâtiments puissent continuer d'accueillir les enfants. Ce sont des investissements qui sont à faire et j'espère qu'ils le seront. C'est un manque à gagner qui ne nous permet pas de faire de genre de chose et ce qui est bien dommage. Deuxième point, ce sera un débat sur lequel il serait bon de conclure il s'agit de la résidence Levallois c'est-à-dire que sa réhabilitation pour faire soit un foyer résidence soit un foyer d'autonomie voire même un centre de santé et s'il y avait eu plus de ressources pour la collectivité ce sont des chose qui auraient pu être faites. Voilà pour les années précédentes.

Maintenant, nous sommes dans cette année « 0 » pour laquelle il y a une neutralisation des faits de l'austérité par le fait que la DGF demeure semblable. Quel lien peut-on faire entre ces ressources et les éléments que l'on a ? : nous faisons un lien avec le document précédent sur le développement durable qui présente un certain nombre d'actions publiques par rapport au développement durable et c'est vrai que sur ces investissements par rapport au développement durable, il y a un paradoxe c'est que notre groupe a voté contre le principe de commune nouvelle par rapport aux modalités qui ont été celles de sa mise en place et nous avons toujours développé notre volonté de proposer une coopération entre les communes et d'avoir des projets qui soient à l'échelle de la commune nouvelle. J'en citerai quelques uns : le centre de santé, la cuisine centrale qui sont des éléments de la commune nouvelle et je citerai aussi un autre dispositif qui est celui du budget participatif qui commence à être discuté comme une échéance possible dans les conseils de quartier et qui le sera, j'espère, dans tous les conseils de quartier quand ils seront institués ce qui serait un levier qui à l'échelle de la commune nouvelle permettrait de faire du budget un élément participatif dont les citoyens pourraient s'emparer. Ceci pour dire que comme on est dans un agrégat de budgets, nous avons des investissements qui pour partie sont des investissements des communes déléguées donc effectivement, la formule était prise de passer d'un budget de transition à un budget d'élaboration. Dernier point, ce sont quelques questions que l'on souhaite poser par rapport à ce budget. Nous avons demandé dans le conseil délégué de Cherbourg-Octeville la raison pour laquelle, dans le DOB, on nous expliquait que la part d'emprunt était très faible dans le financement de l'investissement, de l'ordre de 6% pour 2014 et que donc les ressources propres étaient importantes et en fait, dans le budget primitif on s'aperçoit que l'épargne nette chute à 1,4M€ c'est-à-dire 4% du financement. Monsieur Houllegatte nous avait répondu que ce qui pouvait revenir du compte administratif 2015 permettait de faire évoluer cette réalité, Monsieur Lepoittevin a dit la même chose. Est-il possible d'expliquer techniquement pourquoi dans le DOB la part d'emprunt semble si faible et pourquoi dans le budget primitif semble plus forte puisque en réalité elle est à 54% contre 52% en 2014, est montée à 59% au niveau de la communauté urbaine en 2015 ?

Ce que je viens de dire sur l'épargne nette, elle est de 1,4M€ parce qu'il y a un emprunt de 3 M€ qui est contracté, est-il possible d'avoir des renseignements sur cet emprunt de 3 M € et savoir à quoi il correspond ?

Dernière question : il y a 275 000 € consacrés en faveur de la santé et de la famille à la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, avec 217 000 € qui sont consacrées à la santé et à la famille à Equeurdreville-Hainneville et si on fait un ratio, 15€/habitant pour Equeurdreville et 5,50€ pour Cherbourg. Toute chose égale par ailleurs, ce n'est pas un jugement de valeur c'est pour avoir des explications parce que s'il y a des bonnes pratiques dans des communes on peut peut-être travailler par une harmonisation par le haut y compris pour ce type de dépenses car le fait d'harmoniser la fiscalité, c'est une chose et celui d'harmoniser les règles du jeu pour les associations est une bonne chose et peut être peut-on dans le respect de la proximité et des politiques de proximité, être dans une harmonisation des bonnes pratiques des différentes communes. Nous attendons les réponses, il est possible que l'on vote contre le budget mais je voudrai rompre ce suspens que je sens un peu insoutenable.

Intervention de Monsieur le Maire

« Merci de prendre soin de notre état nerveux Monsieur Lejamtel ».

Intervention de Monsieur Lepoittevin

Pour le remboursement anticipé c'est un remboursement que nous avons fait en fin d'année et c'est pour être éligible au FDTP. On a remboursé par anticipation 3M€ afin d'être éligible au FDTP.

Intervention de Monsieur Houllegatte

« On avait d'ailleurs apporté cette réponse en conseil communal de la commune déléguée ».

Intervention de Monsieur Lejamtel

« Oui, mais cela nous a un peu surpris que l'on fasse un emprunt pour être éligible à une dotation et qu'après on le rembourse ».

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« sur la première question qui est dans le DOB et de la présentation en BP, il y a des différences et les documents sont alimentés en fonction de l'actualité et vous verrez lorsque l'on présentera les CA au mois de juin et aussi aux nouvelles dotations que nous aurons, que ces emprunts diminueront. Aujourd'hui, nous n'étions pas en faculté de présenter les CA avec les répartitions des affectations de résultat ».

Intervention de Monsieur Houllegatte

« Je suis un peu surpris parce que j'ai l'impression de revivre le débat de la semaine dernière en conseil communal mais peut-être y a-t-il de l'information mal transmise à l'intérieur des groupes ou d'une certaine façon il y a peut être un peu aussi de tentative, et vous m'en excuserez, de manipulation des chiffres. Je voudrai revenir sur la DSU. Monsieur Lequilbec, si la DSU a augmenté pour Cherbourg-en-Cotentin dans le budget 2016 c'est parce que globalement, au niveau national et c'était une volonté politique très forte de faire en sorte que les mécanismes de péréquation, notamment envers les communes en difficulté, soient accentués et à titre d'exemple, au niveau national et je citerai les mêmes sources que Monsieur Lejamtel, si vous allez sur le site de la direction des collectivités territoriales vous vous apercevrez que dans le projet de loi de finances, la DSU pour 2016 qui était de 1 731 000 000 milliards est passé à 2 251 000 000. C'est donc une augmentation très conséquente qui fait que Cherbourg-en-Cotentin en a bénéficié parce qu'il y a eu en même temps une réforme des mécanismes d'attribution de la DSU et qui en aucun cas ne se traduit par une dégradation de la situation sociale de notre population même si cela fait partie, bien évidemment, de nos préoccupations. De même pour la DSR, elle est passée de 1 125 000 000 € à 1 696 000 000 €, donc, là aussi, une volonté politique très forte d'accompagner les territoires ruraux qui sont devenus plus ruraux mais c'est bien parce qu'il y a eu une volonté politique de l'Etat d'apporter une correction par rapport à des territoires qui sont considérés à l'échelle nationale comme étant plus fragiles que d'autres et c'est aussi l'objet du mécanisme du fonds de péréquation intercommunal et communal qui lui aussi connaît une progression. Je voudrai apporter un élément de réponse à Monsieur Lejamtel mais ce sont des débats que l'on a déjà eus en conseil communal. Ce n'est pas parce qu'il y a plus de ressources qu'on ne doit pas regarder à la dépense. On a parlé de Picquenot et justement Picquenot a un intérêt, on mène une étude en ce moment sur le rôle que pourrait jouer, dans le cadre d'un réseau, de lieux qui peuvent permettre d'accueillir des centres de loisirs sans hébergement à l'échelle de la commune nouvelle et on a vu que Picquenot avait un rôle à jouer, notamment au niveau de Cherbourg-en-Cotentin en lien avec les communes déléguées limitrophes pour pouvoir avoir un projet global et c'est de même pour Jean Levalois, comme quoi la réhabilitation coûtait beaucoup plus chère que de construire un établissement qui soit complètement adapté à un besoin. Ce n'est pas parce que l'on a peut-être une opportunité foncière que l'on doit automatiquement caler le projet. Ce n'est pas le projet qui doit s'adapter au bâtiment mais c'est plutôt l'inverse et c'est dans cet esprit là que l'on essaie de travailler. En ce qui concerne, de façon globale, on avait également apporté la réponse, les orientations budgétaires ne sont pas un document administratif officiel comme l'est un budget primitif.

Dans le budget primitif on est obligés par des emprunts, d'équilibrer l'ensemble des dépenses d'investissement qui sont autres que l'épargne nette et à partir du moment où nous n'avons pas encore la certitude des résultats exacts de ce qui peut être repris au titre du compte administratif, on ne peut pas inscrire ces sommes et on est obligés de les inscrire en emprunt même si on est certain que ces emprunts en seront pas réalisés. De même que les subventions dont on a pas les arrêtés on ne peut pas les prendre en compte même si elles sont inscrites dans des documents contractuels, on ne peut pas comptablement dans un budget primitif inscrire des sommes des subventions qui n'ont pas fait l'objet d'arrêtés, donc on est obligés de façon temporaire, mais c'est l'écriture budgétaire qui le veut, de les remplacer par des emprunts.

Enfin, sur la comparaison avec la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville, je crois qu'il faut aussi, quand on fait des comparaisons, essayer de tout globaliser. Nous, nous avons des actions qui étaient menées précédemment par le centre communal d'action sociale donc qui n'apparaissent pas d'une certaine façon au titre de la politique de la santé et vous le savez très bien, que le centre communal d'action sociale de Cherbourg-Octeville menait beaucoup d'actions en matière de prévention de la santé qui ne sont pas intégrées à l'heure actuelle dans l'ancien budget de la ville mais qui étaient intégrées dans la subvention que la ville donne au CCAS et qui n'apparaissent pas quand on fait une comparaison. Nous avons donc deux leviers d'intervention directement par la ville et par le CCAS et il faudrait globaliser les deux si on voulait faire des comparaisons ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Monsieur Lejamtel, je voulais aussi vous donner raison et vous rassurer, c'est aussi notre volonté, dans le cadre de la commune nouvelle, c'est un dossier mené par Bernard Cauvin dans le cadre de la coordination progressive des politiques publiques et de l'harmonisation d'un certain nombre de pratiques à l'échelle du nouveau territoire entre maintenant et 2020 et vous verrez que sur un certain nombre de cas on prendra les meilleures expériences là où elles étaient différentes pour les puiser à la nouvelle échelle de Cherbourg-en-Cotentin ».

Intervention de Monsieur Lejamtel

« D'abord, je donne acte à Monsieur Houlegatte de sa réponse parce que j'avais bien dit « toutes choses égales par ailleurs », donc vous avez bien illustré ce point. Par contre, sur Picquenot, lorsque le « SIOU » a été vendu, parce qu'il y avait 2 lieux qui étaient propriétés de Cherbourg pour que les enfants des quartiers populaires, notamment, et les enfants d'Octeville puissent aller en colonie. La vente du « SIOU » avait normalement vocation à faire des investissements sur Picquenot et cela n'a pas été fait. On est bien dans la mise en œuvre d'un projet de commune nouvelle mais il fallait quand même rappeler que ce sujet de Picquenot est effectivement difficile depuis quelques années et qu'il est temps de le faire parce que n'importe quelle personne de cette assemblée qui va aller voir le centre Picquenot, constatera par lui-même qu'il est vraiment temps de faire des investissements. Concernant la résidence Levalois sur laquelle il y a eu beaucoup de débats existent quelques inexactitudes parce que le projet doit s'adapter au bâtiment ou l'inverse, je suis tout à fait d'accord mais ce qui a été calculé pour la réhabilitation c'est pour y faire des bureaux, donc, le coût ne correspond pas à ce que serait un coût pour d'autres types de projets. Quant à la démolition, le chiffre qui nous a été donné de l'ordre d'1 000 000 M€, elle n'implique pas le projet qui serait mis à la place. Si la démolition coûte 1 000 000 M€ qu'est-ce qui va être fait à la place ? cela aura aussi un coût ? dès lors, entre la réhabilitation et la démolition je ne suis pas convaincu que l'on soit dans des échelles de coût très différentes et je rappelle que sur la résidence Levalois, elle est centrale par rapport à la liaison est-ouest, il y a une crèche, il y avait des résidences pour personnes âgées, ce sont des chambres de 31 m² et pas de 20 m² comme cela nous avait été répondu à plusieurs reprises. Dans le cadre des politiques sur l'accueil des personnes âgées à une époque, effectivement il y avait eu la construction de l'HEPAD la « Quincampoise ». En revanche, il y a des évolutions dans les préconisations pour que sur le plan intergénérationnel, cela reste un lieu où le devenir doit être tranché en ayant tous les éléments ».

Intervention de Monsieur Feuilly

« Je voulais reprendre un peu Monsieur Houlegatte qui qualifiait les propos de mon collègue Léquibec mais peut être le fera t-il, de manipulateur des chiffres. Je suis un peu embêté que vous les qualifiez ainsi sachant que vous chiffrez la masse salariale avec une augmentation de 0,88% et vous vous gardez une « poire pour la soif » avec le chapitre 022 pour y loger ensuite les augmentations et les avancements de personnel qu'inévitablement vous auriez assurément dû les quantifier et les mettre à la bonne place c'est-à-dire, dans les charges de personnel, si ce n'est pas de la manipulation des chiffres ça y ressemble bigrement ».

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« On a eu ce débat en conseil communal et il ne s'agit pas de manipulation de chiffres. Les documents ont été fait à un certain moment avant que l'on connaisse les effets et aujourd'hui, ils sont en cours de chiffrage et lors du budget supplémentaire on aura la réalité des choses par rapport à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et par rapport au PCR qui n'est encore pas aujourd'hui connu dans ses moindres détails ».

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« On a mis dans les dépenses imprévues, une provision ».

Intervention de Monsieur Feuilly

« Alors, soyez plus modeste et ne parlez pas de budget de masse salariale maîtrisé ».

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« Elle est maîtrisée Monsieur Feuilly ».

Intervention de Monsieur Feuilly

« mais pas du tout ».

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« On ne va pas refaire le débat que l'on a eu en conseil communal ça ne sert à rien ».

Intervention de Monsieur Feuilly

« Si vous n'acceptez pas le débat, ici nous ne sommes pas à Tourlaville mais à Cherbourg-en-Cotentin et que tous les participants, les élus d'ici méritent et ont le droit au débat que l'on peut avoir entre nous ».

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« Mais, vous n'avez pas le droit de dire que c'est de la manipulation ».

Intervention de Monsieur Feuilly

« Je n'irai pas jusqu'à dire et remettre en cause la sincérité du budget mais quand on « budgète » on « budgète » on ne fait pas de la cavalerie ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Monsieur Feuilly, je ne veux pas entrer dans le débat, Monsieur Lepoittevin vous a répondu et il y a des éléments qui sont encore inconnus aujourd'hui qui sont en cours d'analyse, il y a encore des décisions que l'on sent venir de l'Etat, M. Lepoittevin vous a parlé tout à l'heure de l'augmentation du point d'indice, il y a aussi d'autres éléments qui sont en cours d'étude et Nicolas Vivier pourrait vous le préciser et c'est pour cela qu'il y a une provision pour éléments encore inconnus. Ce budget est sincère et une partie de vos propos n'est pas justifiée ».

Monsieur Lequilbec

« Je voulais revenir un instant sur les propos de Jean-Michel Houllegatte autour de la DSU. Au-delà des chiffres, c'est vraiment l'illustration de la différence politique entre nous. Vous vous réjouissez de l'augmentation de la DSU, effectivement à très court terme, c'est une bonne nouvelle, cela permet de finir les fins de mois et d'équilibrer le budget en partie avec d'autres recettes. C'est votre logique, l'augmentation sans fin des DSU et des dotations de compensation en général. Nous, ce que nous souhaitons c'est que Cherbourg-en-Cotentin n'a pas besoin de compensation mais qu'elle soit suffisamment dynamique pour ne pas être identifiée parmi les villes en France qui ont le besoin d'être le plus accompagnée, plus aidée, plus compensée et finalement que la péréquation des plus riches aide les plus pauvres que nous pourrions être. Donc, voilà c'est un point de vue fondamentalement différent entre l'espoir d'être compensée en permanence et l'espoir qui est le nôtre que la ville avec son énergie, ses ressources et sa vitalité dégage une fiscalité qui lui permette d'avoir moins recours à la solidarité nationale ».

Intervention de Monsieur Houllegatte

« Je vous remercie Monsieur Lequilbec de « cliver » où il n'y a pas besoin de « cliver » car on partage tous cet objectif. On souhaite, bien évidemment, et c'est pour ça que l'on s'est lancés depuis pas mal de temps dans des politiques ambitieuses et il y a des gens qui sont beaucoup plus qualifiés que moi, je parle notamment de Claudie Launoy pour en parler. Donc, l'objectif de permettre et cela fait partie de nos valeurs de gauche de faire en sorte que personne ne soit à l'écart du chemin et que l'on puisse si des personnes ont des difficultés, des handicaps qu'ils soient sociaux ou de toute autre nature, puissent trouver place dans la société, nous paraît important. On est proactif dans ce domaine et même exemplaire. On ne peut pas interpréter l'augmentation de la DSU qui est attribuée à Cherbourg-en-Cotentin entre 2016 et 2015 par une dégradation de la situation sociale mais on ne peut que l'interpréter par une augmentation de l'enveloppe nationale qui fait que l'on touche plus, c'est tout ».

Intervention de Monsieur Cauvin

« Je vais être bref. Sur les débats de cette nature il faut avoir des jugements tempérés. Cela fait 30 ans que je fais de la vie publique et j'essaie d'avoir une vue objective et tempérée ce qui n'interdit pas le débat, mais quand on commence à parler de manipulation cela m'inquiète bigrement et un de ces jours on finira par ne plus avoir grand monde dans notre assistance pour venir dans ce type de débat démocratique. Je débats souvent avec Monsieur Lequilbec à la commune déléguée et ça se passe très bien, on est sur des logiques politiques tout à fait différentes et on verra bien l'année prochaine.

Quand j'entends Monsieur WOERTH dire « il va falloir supprimer 120 000 fonctionnaires, là je ne me fais plus d'illusions, on en reparlera le moment venu ce n'est pas l'objet de ce soir. Ce que je voulais dire à Monsieur Lequibec c'est que la DSU n'est pas seulement un signe de pauvreté, c'est aussi un signe d'effort en matière de construction de logements sociaux. L'attribution de la DSU est volontairement, par des règles, qui ont d'ailleurs été partagées par la gauche et la droite, il faut être très clair, par un certain nombre de critères de pauvreté, de difficulté sociale mais il y a aussi l'effort fiscale et la capacité à construire du logement social et on le voit bien aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup de villes en France qui se battent sur ce terrain là quand on voit un certain nombre de personnes qui refusent de modifier la loi pour la forcer à ce niveau là. D'une manière générale et je l'ai déjà dit à des journalistes à plusieurs reprises, on ne mesure pas la qualité d'un budget d'une ville ou d'une agglomération au budget d'investissement. C'est important, car c'est un soutien à l'emploi mais on mesure aussi la qualité du budget d'une ville à l'effort fait dans la proximité, la solidarité et la cohésion sociale. Quand on fait des choix sur des tarifications sociales, quand on fait des choix sur des politiques de solidarité cela a des coûts y compris en terme de nombre de fonctionnaires parce que c'est un choix politique stratégique d'un certain type de vie, de cohésion sociale que l'on veut sur une ville. Donc, quand on commence à manier les nombres de fonctionnaires etc... je suis très prudent parce que il faut regarder aussi ce qu'il se passe sur le terrain, dans les quartiers, dans toutes les étapes de la vie, l'enfance, la petite enfance, la jeunesse, les seniors et c'est seulement une fois que l'on a analysé cela que l'on mesure une politique qualitative. Pour répondre à ce que disait Ralph Lejamtel, cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne faut pas faire des efforts, je suis chargé d'une mission, d'une délégation qui est de rapprocher les politiques des cinq villes pour voir ce qui se fait de mieux en enfance, petite enfance, en jeunesse etc...et pour essayer d'harmoniser cela au mieux, à la fois pour dégager des cohérences, une harmonisation, ce qui ne veut pas dire uniformité, je pense que l'on y arrivera et il y a une réelle volonté de tous travailler et il faut prendre le temps. Je crois de moins en moins dans la vie publique au « y a qu'à ». Il faut travailler d'une manière précise, avec du dialogue et de la construction et c'est ce que nous faisons et je pense que ce budget est un budget d'attente, de transition et je rejoins ce que vous avez dit c'est que le budget de 2017 devra être sur une base de structuration du développement économique, dans quel domaine et comment aussi sur ce lien social on continuera à travailler la dessus parce que c'est indispensable. Aujourd'hui, certaines agglomérations commencent à regretter de s'être désinvesties de ce lien social ».

Intervention de Monsieur Vivier

« Avant de dire quelques mots du groupe « écolo » juste une précision sur la DSU pour dire que notre classement national sur la DSU, nous sommes descendus c'est-à-dire qu'il y a plus de communes de difficultés avant nous et on peut plutôt s'en réjouir.

La situation budgétaire de la commune est saine même si cette situation est facilitée par la création de la commune nouvelle et nous sommes nombreux ici à l'avoir voulue et cela ne doit pas nous inciter à faire n'importe quoi avec les deniers publics, je pense que l'on est tous d'accord là-dessus et que nous aurons encore, dans les mois et les années à venir à faire des choix. En matière d'investissement, les projets sont nombreux et j'aimerais insister car cela me paraît important sur le fait que des sommes importantes sont consacrées à la rénovation énergétique du patrimoine communal et ce sont des investissements qui bénéficient, à la fois, aux collaborateurs de la ville, aux usagers et également à l'environnement à travers la baisse des consommations de ces bâtiments mais ce sont aussi des investissements qui ont des conséquences en baisse de dépenses de fonctionnement. Donc, à notre sens c'est un axe qui, bien sûr, ne peut pas être le seul mais qui est intéressant et qui est souhaitable de continuer à favoriser. Toujours en terme d'investissement, je rejoins ce que disais Monsieur Cauvin à l'instant, il faut faire attention à ne pas opposer aussi fortement l'investissement et le fonctionnement parce que à notre sens les dépenses de fonctionnement sont quelquefois aussi des investissements pour l'avenir si on prend l'exemple des dépenses de fonctionnement qui sont faites dans les écoles mais aussi bien d'autres exemples et que l'arbitrage de fonctionnement et investissement n'est pas aussi binaire qu'on voudrait bien le croire. De la même manière je ne partage pas les raisonnements qui tendent à utiliser les taux de dépenses de personnel comme repoussoir. Ce qui compte c'est que l'on fait avec les moyens des services publics pour son efficacité et pour sa qualité et c'est ce qui doit nous guider et si on raisonne juste sur des critères tels que diminuer les dépenses de personnel c'est assez facile, on peut diminuer des services on peut aussi sous-traiter des services au secteur privé, de manière générale ce n'est pas le choix que l'on privilégie et en tous cas cela ne paraît pas être un critère très pertinent et intéressant. En matière de dépenses de personnel, Monsieur Lequibec, vous avez parlé de recrutements en cours et j'ai le sentiment que vous souhaitiez pointer cette légèreté alors je voudrais vous rassurer d'une certaine manière. Depuis le 1^{er} janvier nous n'avons pas procédé à des recrutements permanents pour la bonne raison qu'en l'absence de régime indemnitaire nous ne pouvions pas le faire et donc pendant cette période plusieurs dizaine de personnes ont quitté la collectivité pour diverses raisons et essentiellement pour des départs à la retraite. Une partie de ces départs vont être remplacés dans les mois à venir et nous allons rattraper ce « retard » et je pense que vous faites erreur en pointant ce point en faisant allusion aux délibérations que nous avons eues sur les recrutements pour besoin temporaire mais qui étaient loin de compenser les départs.

Concernant une certaine manipulation des chiffres, la réponse a été apportée mais l'augmentation du point d'indice annoncé récemment était difficile à anticiper, on peut plutôt saluer le fait que il y a eu une certaine prudence et les dispositions du PPCR (parcours professionnel et carrière rémunération), des modifications statutaires assez importantes qui ont des incidences financières qui ne sont connues que progressivement au fur et à mesure que les décrets sortent.

Juste un mot pour finir sur le développement durable qui nous a été présenté, présentation qui est obligatoire en amont du budget. Bien sûr cette année c'était une agrégation qui devait être faite dans un délai assez rapide de données pour la commune nouvelle. On est tous impatients d'avoir la version complète l'année prochaine et un point sur lequel on souhaite insister c'est sur la qualité de l'air sur notre commune par ce que vous avez pu remarquer au cours des dernières semaines et des derniers mois que bien que l'on soit dans une région assez aérée, nous avons de nombreuses alertes à la qualité de l'air sur notre territoire et que c'est un souci.

En conclusion, le groupe écolo votera le budget ».

Intervention de Monsieur Fernagu

C'est simplement une remarque sur le budget transport pour lequel la fiscalité a augmenté de 32% entre 2015 et 2016 et cette fiscalité est passée à 7 300 000 M€ ce qui représente 70% du budget de fonctionnement, or il faut savoir que c'est une fiscalité des entreprises et donc si nous fiscalisons les entreprises elles auront tendance à éviter Cherbourg et s'installer sur Tollevast, que ce soit pour leur installation ou pour leur production ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Le sujet dont vous parlez est lié au BHNS, c'est l'augmentation du versement transport qui a été voté en son temps à la communauté urbaine, quant à la fiscalité des entreprises, la baisse des taux que l'on engagera sur le territoire à partir de l'année prochaine, apportera aussi une réponse que vous attendez et une réponse que l'on souhaite. Quant à votre élément sur Tollevast, Monsieur Lincheneau s'est déjà exprimé en conseil et je vous invite à regarder les taux qui sont pratiqués sur Tollevast ».

Le conseil adopte.

Pour : 102 Contre : 40 Abstention : 14

12 - Espace culturel Buisson – Buvette et vente de produits divers – Création d'un bar éphémère

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN – 19h00

Monsieur Lepoittevin donne lecture de la délibération.

Le conseil adopte.

Pour : 145 Contre : 0 Abstention : 11

13 - Subventions aux associations

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN – 19h08

Monsieur Lepoittevin donne lecture de la délibération.

Intervention de Monsieur Lequilbec

« Cette délibération sera bien étudiée par les élus parce que c'est la troisième fois qu'elle est présentée, une fois en conseil municipal, en commune déléguée et en commission. Comme nous l'avions fait lors du débat d'orientation budgétaire sur le fonds, c'est-à-dire, dire effectivement déjà la fierté que le territoire peut avoir d'associations à son actif et c'est une richesse que chacun partage quel que soient ses idées, ses orientations et en tous cas ses choix politiques. Au-delà, dans le cadre nouveau, il faut penser à l'avenir et pour inciter les associations à travailler différemment ensemble, éviter des subventions qui sont parfois de l'ordre du « saupoudrage ». Des dispositifs d'accompagnement et d'aides des associations seraient à prévoir ».

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« Les associations sont ce qu'elles sont et si elles ont envie de travailler ensemble, ce n'est pas nous qui les obligeront à le faire. Il peut y avoir des points d'accords entre certaines associations. Aujourd'hui, il y a des associations dans chaque collectivité qui œuvrent pour le bien quotidien, le bien des enfants, le sport, pour faire rayonner la culture, pour faire aussi du solidaire. Donc, aujourd'hui le constat est là, il y a un certain nombre d'associations quant aux petites subventions et bien ce sont aussi des associations qui ont très peu de budget ».

Intervention de Monsieur Houllégatte

« En complément, c'est vrai que quand on avait fait la concertation pour la constitution de la commune nouvelle et on avait été très clairs avec le tissu associatif. Nous n'imposons rien. On avait sur Cherbourg-Octeville cité les associations emblématiques d'Octeville au moment de la fusion et qui étaient restées avec leur identité. Les projets associatifs appartiennent aux associations elles-mêmes, même si on a, dans le cadre de l'harmonisation, souhaité que les critères d'attribution des subventions soient pour des raisons d'équité, c'est tout à fait normal, harmonisées et c'est un travail qui va se faire dans la durée. Sur Cherbourg-Octeville on a des points associatifs, on accompagne la dynamique associative, on le fait peut-être de façon immatérielle mais plus que de façon matérielle par rapport à un lieu physique parce que les besoins des associations sont très divers et certaines sont aussi dans des lieux emblématiques sur lesquels elles souhaitent rester. On ne va pas refaire le débat ».

En conseil communal, la question

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 43

Ne prend pas part au vote : 1

14 - Vente de véhicules et matériels aux enchères publiques

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN – 19h09

Monsieur Lepoittevin donne lecture de la délibération.

Le conseil adopte.

Pour : 146

Contre : 0

Abstention : 10

15 - Contentieux 2012 – Reprise sur provision

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN – 19h11

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« Nous avons trois délibérations qui concernent des contentieux 2012, reprise sur provision c'est-à-dire que d'abord la confidentialité nous oblige à ne pas mettre le nom des sociétés avec lesquelles nous étions en contentieux. Deux de ces contentieux sont réglés, un est en cours de règlement, donc à chaque fois qu'il y a un contentieux on affecte une somme de 10% de la somme du contentieux. La première est de 9 500 €, la seconde 50 000 € et la troisième 40 000 € ».

Intervention de Jacques Hubert

« Sur les trois délibérations qui vont suivre le groupe « le Cercle du Cotentin » va s'abstenir car nous ne connaissons pas les contentieux »

Intervention de Monsieur Lepoittevin

« J'ai dit que c'était des règles de confidentialité, vous pouvez venir nous voir et on vous dira quelles sociétés sont impactées »

Le conseil adopte.

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 41

16 - Contentieux 2013 – Reprise sur provision

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN – 19h12

Monsieur Lepoittevin donne lecture de la délibération.

Le conseil adopte.

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 45

17 - Contentieux – Reprise de provision – Budget eau

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN – 19h12

Le conseil adopte.

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 44

18 - Régularisation des collections de la bibliothèque juniors de Tourlaville

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN – 19h13

Le conseil adopte.

Pour : 150 Contre : 0 Abstention : 6

19 - Parc naturel de la Vallée de Crèvecœur – Avenant n°1 à la convention d'occupation à titre précaire - M. JM LECAVELIER

Rapporteur : M. LINCHENEAU – 19h17

Intervention de Monsieur Lincheneau

« La Vallée de Crèvecœur était un des dossiers que nous avons trouvés quand nous sommes arrivés en 2014, nous avons été surpris par deux choses, le premier c'était le budget de la Vallée de Crèvecœur et le second était le fait qu'il y avait des bassines dans les couloirs des écoles communales pour recueillir l'eau qui tombait des toits. Nous avons fait un certain nombre de d'économies pour pouvoir réduire considérablement les budgets. Dans ces budgets il y avait la Vallée de Crèvecœur qui était entretenue par le Conservatoire du Littoral avec un troupeau de chèvres et hormis les dépenses d'investissement prévues qui s'ajoutaient déjà aux 650 000 € consentis sur le précédent mandat et qui devait s'élever à nouveau à 650 000 €, il y avait aussi des coûts de fonctionnement qui s'élevaient à 155 000 €/an. Donc, nous les avons considérablement réduits d'une part en abandonnant la convention avec le Conservatoire des espaces naturels de Basse-Normandie et en essayant de trouver des solutions innovantes pour pouvoir entretenir ce parc qui est un joli, mais qu'il fallait entretenir à de moindre frais. La solution que nous avons envisagée est de pouvoir y installer des pâtures pour des chevaux avec des gens qui paient des locations modiques, certes, mais qui reviennent au CCAS en totalité et en la matière. En contrepartie, nous avons mis une convention en place pour ceux qui étaient candidats pour venir mettre leurs chevaux en pâture notamment et ces conventions précisent un certain nombre d'éléments jusqu'aux produits qui doivent être utilisés pour l'élevage des chevaux puisque nous avons voulu passer dans un mode raisonné en matière de phytosanitaire pour aller progressivement vers un abandon total des produits. Il se trouve que Monsieur Lecavelier qui avait pris les pâtures l'an dernier et avec qui nous avons posé une convention, souhaite aujourd'hui abandonner une partie de ses pâtures et en retrouver d'autres en compensation. Cette première convention reprecise les surfaces prises par Monsieur Lecavelier et une seconde convention donnée à Madame Corbet puisqu'elle va reprendre les surfaces abandonnées par Monsieur Lecavelier. Donc, les deux délibérations qui suivent sont identiques et il vous est proposé d'autoriser, Monsieur le Maire, la convention ».

Le conseil adopte.

Pour : 149 Contre : 0 Abstention : 7

20 - Parc naturel de la Vallée de Crèvecœur – Convention d'occupation à titre précaire - Mme V. CORBET pour le paturage de ses chevaux

Rapporteur : M. LINCHENEAU – 19h18

Le conseil adopte.

Pour : 144 Contre : 0 Abstention : 12

21 - Permis de démolir – Ancienne coopérative – Permis de construire pour un accueil de loisirs sans hébergement

Rapporteur : M. LINCHENEAU – 19h19

Intervention de Monsieur Lincheneau

« la commune de Tourlaville a acquis courant 2013, une ancienne coopérative maraîchère, rue du Becquet à Tourlaville, afin de créer un équipement proposant une « salle de convivialité », une salle de conférence ainsi qu'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Il se trouve que les travaux envisagés ont été confrontés à un certain nombre de difficultés et notamment quant à la qualité des locaux qui avaient été acquis et en particulier quant au désamiantage avec des coûts très élevés. Donc, il s'avère que l'opération sera beaucoup plus rentable en démolissant et en reconstruisant ultérieurement. Il vous est demandé l'autorisation de démolir ».

Le conseil adopte.

Pour : 152 Contre : 0 Abstention : 4

22 - Bilan des opérations immobilières de la ville de Cherbourg-en-Cotentin réalisées sur le territoire de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville

Rapporteur : M. LINCHENEAU – 19h21

« Dans les communes de plus de 2000 habitants le bilan des acquisitions et cessions des territoires est obligatoire d'être présenté en conseil municipal pour l'avaliser. Ici, vous est présentée la partie de Cherbourg-Octeville des acquisitions et cessions 2015 par cette commune.

Le conseil adopte.

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 38

23 - Subvention 2016 à l'association Nucléopolis

Rapporteur : M. MAGHE – 19h30

Intervention de Monsieur MAGHE

« C'est la première fois que cette subvention passe devant cette assemblée. Nucléopolis est une association qui a été créée en 2010 par l'intermédiaire de l'Etat et de la Région à laquelle nous participons et qui compte 79 ou 80 adhérents dont 62 entreprises, 13 établissements de recherche et de formations et 5 membres associés répartis en quatre collèges, EDF, AREVA, DCNS, les PME, TPE, les établissements de formation et de recherche et les membres associés auxquels s'associent les collectivités comme nous, Saint-Lô, Caen et le département du Calvados. La Communauté urbaine de Cherbourg a soutenu cette association depuis sa création de 2010 à travers une subvention annuelle de 20 ou 25 000 €. Nucléopolis est intervenue depuis 2010 pour structurer la filière nucléaire énergie en accompagnant les entreprises dans leur parcours marchés, animant un réseau et en menant une action spécifique sur le démantèlement et lancer une filière sur le nucléaire santé, notamment en soutenant le grand projet comme Areva med ou Archade sachant que le nucléaire santé est plutôt sur le Calvados et autour de Caen et le nucléaire énergie est plutôt centré sur le nord-Cotentin. Deux points importants, puisque avec la création de la Région Normandie, Nucléopolis va pouvoir s'étendre un peu en terme de compétence et commence déjà, il y a un certain nombre d'entreprises et la Région ex région Haute-Normandie qui ont adhéré. En 2015, plusieurs actions visant à soutenir les PME du Cotentin dans leur mise en relation avec les acheteurs dont AREVA dans leur démarche innovante ou encore l'organisation de missions à l'export sur les marchés anglais avec en particulier le projet EPR à Hinkley Point. Le plan d'action 2016 contient les actions suivantes en continuité avec l'exercice précédent :

- accompagnement des PME
- structuration de la filière régionale
- promotion et communication pour le territoire ».

Intervention de Madame Lebonnois

« le groupe écologiste votera contre cette subvention à Nucléopolis considérant qu'elle n'est pas justifiée et trop importante. Notre groupe politique s'est toujours positionné contre l'énergie nucléaire, énergie qui s'avère être celle du passé et n'ayant aucun avenir. Nous sommes bien le seul pays européen à croire encore en l'énergie nucléaire. Les centrales sont à bout de souffle et il est aberrant de vouloir les prolonger en sachant qu'il existe un gros risque d'accident. Quant aux EPR, dont la mise en route est en permanence reportée et qui est un gouffre financier qui met AREVA et EDF sur la « paille », leur coût avoisinant les 10 Milliards d'euros chacune est devenu exorbitant. C'est un gouffre financier et un vrai scandale qui rendra cette énergie plus coûteuse que les énergies renouvelables. Cet acharnement français pour continuer le nucléaire en dehors du raisonnable ne peut venir que des puissants lobbyings du nucléaire. Nous ne pouvons accepter de donner une telle subvention à l'association Nucléopolis qui soutient le lobbying nucléaire, celle-ci devrait plutôt être versée à une association d'énergies renouvelables afin de se tourner vers des énergies d'avenir. En conséquence, et pour rester cohérents avec nos positions anti-nucléaire, le groupe écologiste votera contre cette subvention annuelle et j'invite les collègues à voter contre ».

Intervention de Monsieur le Maire

« On avait déjà ces échanges à la Communauté Urbaine. Il n'y en a pas beaucoup mais là c'est un point de désaccord entre nous et tout le monde l'aura compris. Simplement vous rappeler mais Jean-Michel MAGHE l'a fait, que Nucléopolis est une structure de petites entreprises et PME et que au travers de Nucléopolis, il y a aussi l'aide de ces petites entreprises qui ont aussi besoin de promotion et de valorisation effectivement dans le cadre de leur activité liée au nucléaire mais c'est quand même intéressant de pouvoir aider ces petites PME et TPE à se structurer autour de ces activités ».

Intervention de Madame Guyon

« Je ne peux pas m'arrêter à une analyse aussi étroite sur l'industrie du nucléaire. Pour moi, une tactique de position des énergies est complètement contre productive. Je suis convaincue que l'énergie nucléaire est la seule solution viable en terme d'émission et de réduction de CO2 et pour faire face à une production de masse qui aide à faire face à une croissance démographique et industrielle.

Il faut cesser d'opposer les énergies alors qu'effectivement elles peuvent être complémentaires car rien n'empêche évidemment d'avoir des énergies renouvelables au même titre qu'une industrie nucléaire. Je suis totalement scandalisée quand j'entends une vision si manichéenne des choses et je voudrais aussi rappeler que l'industrie nucléaire dans le nord-Cotentin est le premier pourvoyeur d'emplois et que votre arc-boutisme d'écologie verte fragilise l'industrie nucléaire et pourrait aussi avoir des conséquences désastreuses sur le tissu économique social local. Pour moi, la promotion du nucléaire doit continuer et si ce n'est selon vous une industrie qui est désuète, je pense que l'on pourrait au moins soutenir la recherche puisqu'il y a encore de belles choses à faire et si vous êtes pour reprendre l'utilisation des centrales à charbon et le stockage des combustibles à l'air libre, alors libre à vous, mais pour moi c'est une erreur très grave ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Très bien, on ne va pas faire un débat ici sur l'énergie nucléaire, on pourrait y passer la soirée mais simplement vous dire qu'en ce qui nous concerne, bien évidemment on oppose pas les énergies les une aux autres, on parle de mixe énergétique en permanence et on aura l'occasion d'en reparler plus tard mais soyez rassurée la volonté qui est la nôtre c'est bien de faire de la Normandie et du Cotentin, le démonstrateur du mixe énergétique français du nucléaire aux EMR en passant par l'hydrogène puisque nous travaillons aussi sur ces dossiers hydrogènes ».

Le conseil adopte.

Pour : 131

Contre : 8

Abstention : 17

24 - Mise à disposition de trois agents administratifs saisonniers à temps incomplet à l'association « les amis du musée de La Glacerie » 2016 par la ville de Cherbourg-en-Cotentin

Rapporteur : M. VIVIER – 19h32

Monsieur Vivier donne lecture de la délibération.

Intervention de Monsieur Lincheneau

« Une petite précision que je demande c'est sur le temps qui a été mis « à raison d'un par mois ». Je demande à ce que l'on puisse avoir trois mois de mise à disposition des agents et qu'il y ait une modalité qui puisse être apportée entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre laissée à l'appréciation des « Amis du musée ».

Intervention de Monsieur Vivier

« Je n'ai pas d'autres éléments que ceux qui ont été apportés à cette délibération mais en terme de moyens c'est équivalent, donc cela ne pose pas de difficultés ».

Le conseil adopte.

Pour : 153

Contre : 0

Abstention : 3

25 – Vacances

Rapporteur : M. VIVIER – 19h33

Monsieur Vivier donne lecture de la délibération

Le conseil adopte.

Pour : 150

Contre : 0

Abstention : 6

26 - Mise à disposition de fonctionnaire

Rapporteur : M. VIVIER – 19h34

Monsieur Vivier donne lecture de la délibération.

Le conseil adopte.

Pour : 149

Contre : 0

Abstention : 7

27 - Régime indemnitaire Cherbourg-en-Cotentin 2016

Rapporteur : M. VIVIER – 19h40

Intervention de Monsieur le Maire

« Monsieur Vivier va en profiter pour vous faire un point d'étape sur la qualité et les échanges en terme de dialogue social que l'on peut avoir avec les agents, les organisations syndicales que nous avons associés dès le début à la création de cette commune nouvelle. Ce régime indemnitaire a obtenu l'assentiment des organisations syndicales et c'était pour nous un élément important qui va nous permettre de recruter mais il n'est que temporaire ».

Intervention de Monsieur Vivier

« Actuellement, nous avons au sein de la collectivité, 6 régimes indemnitaires différents en fonction de l'origine des agents et nous sommes dans une recherche d'harmonisation donc sur cet aspect là nous avons des négociations en cours avec les représentants du personnel et cela avance. En attendant nous avons la nécessité de délibérer sur un régime indemnitaire pour pouvoir opérer des recrutements ce qui n'était pas possible jusqu'à présent, pour pouvoir servir un régime indemnitaire aux personnes que nous seront amenées à recruter. Le régime indemnitaire qui sera mis en place au 1^{er} Mai en application de cette délibération est un socle pour le moment qui représente le minimum, à quelques exceptions près, de ce qui existe dans la collectivité. Pour être plus concret, aujourd'hui, si l'on prend des adjoints administratifs on a probablement 6 régimes indemnitaires différents et pour l'instant on a choisi le plus bas, comme point de départ. Evidemment ce régime indemnitaire est appelé à évoluer et les agents qui sont déjà en place conservent leur régime indemnitaire antérieur. Aucun agent qui était dans la collectivité au 1^{er} janvier ne doit être perdant. C'est ce qui explique aussi que dans cette délibération, qui est assez technique, on vous propose des fourchettes avec un minimum et un maximum c'est parce que l'on doit pouvoir servir une diversité de régime indemnitaire du minimum au maximum. Comme le Maire vous l'a indiqué, cette démarche a été expliquée aux représentants du personnel qui ont émis un avis favorable, on leur a bien expliqué que si l'on part sur un minimum pour pouvoir commencer. On s'est engagés à avoir des négociations avec eux sur ce qui sera le futur régime indemnitaire de Cherbourg en Cotentin et ils ont majoritairement compris nos arguments car ils l'ont voté à l'unanimité. J'en profite pour faire un point rapide sur la mise en place des instances paritaires, vous savez que nous avons mis en place dès l'été dernier le comité de dialogue permanent qui s'est réuni plusieurs fois et se réunira pour la dernière fois la semaine prochaine et je remercie les élus qui y ont participé. Nous avons également réuni cette semaine, sous la même configuration, un comité de dialogue « hygiène – sécurité et des conditions de travail ». Les élections professionnelles auront lieu le 24 mai et d'ailleurs vous avez dû être nombreux à être sollicités pour tenir les bureaux de vote à cette occasion et dans la foulée nous mettrons en place les nouvelles instances paritaires définitives de Cherbourg-en-Cotentin ».

Intervention de Monsieur le Maire

« J'en profite pour rappeler à celles et ceux d'entre vous qui ont été interrogés et qui ne l'on pas encore fait, que l'on compte sur vous pour tenir les bureaux de vote pour que les élections du 24 mai se passent dans les meilleures conditions possibles.

Je voudrai de nouveau redire ce qu'a évoqué Monsieur Vivier en direction des agents même si on a bien expliqué les choses puisque les organisations syndicales ont voté. Ce régime indemnitaire permet de recruter à court terme, on a des besoins dans certains services, on n'a pas remplacé jusqu'à présent un certain nombre de départs. Ce régime indemnitaire est à minima le temps que les négociations aboutissent et bien évidemment quelqu'un qui sera recruté comme fonctionnaire au sein de Cherbourg-en-Cotentin verra son régime indemnitaire progresser au même niveau que le régime indemnitaire qui aura été défini suite aux négociations, cela semble être une évidence mais j'ai échangé l'autre jour avec André Rouxel à ce sujet, et ça va mieux en le disant ».

Le conseil adopte.

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 39

28 - Vacances Ateliers Santé

Rapporteur : M. VIVIER – 19h41

Monsieur Vivier donne lecture de la délibération.

Le conseil adopte.

Pour : 149 Contre : 0 Abstention : 7

29 - Plan climat énergie territorial. Action C2 « Soutenir les diagnostics énergétiques des entreprises

Rapporteur : M. CATHERINE – 19h42

Monsieur Catherine donne lecture de la délibération.

Le conseil adopte.

Pour : 146 Contre : 0 Abstention : 10

30 - Programme « Habiter Mieux » 2014-2017 – Aides aux propriétaires

Rapporteur : M. FAGNEN – 19h45

Monsieur Fagnen donne lecture de la délibération.

Intervention de Pascal Roussel

« J'interviens sur les 8 délibérations. Les délibérations présentées par Monsieur Fagnen concernent la garantie auprès de la ville de Cherbourg-en-Cotentin pour à peu près 5 millions d'euros. Nous ne remettons pas en cause l'utilité de garantir les emprunts sur les différents bailleurs sociaux qui interviennent sur le territoire de la ville. Toutefois, dans le cadre de la mise en place de la commune nouvelle qui doit marquer un point zéro dans le suivi des engagements pris antérieurement par les communes historiques et la CUC, nous souhaiterions qu'une situation de l'ensemble des garanties prises et en cours soit établie et présentée devant le conseil, afin de connaître le niveau actuel des engagements garantis, qu'un état des engagements garantis soient présentés chaque année lors du vote du budget et qu'à cette occasion une communication soit faite pour attester de la capacité des bailleurs à rembourser les emprunts garantis par la commune nouvelle. Ces mesures participent d'un nécessaire effort de transparence et d'information des conseillers municipaux et vis-à-vis de nos concitoyens. Le groupe du Cercle du Cotentin s'abstiendra sur les 9 délibérations ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Vous avez dû mal lire puisque votre intervention concerne certaines délibérations mais pas la première puisqu'elle concerne une subvention de 500€ ».

Intervention de Monsieur Pascal Roussel,

« Effectivement, j'ai anticipé ».

Le conseil adopte.

Pour : 149 Contre : 1 Abstention : 6

Intervention de Monsieur le Maire

« On arrive à la série de délibérations de garantie d'emprunts liés encore une fois à des réhabilitations et on remercie les bailleurs d'entretenir leur parc au service de leurs habitants ».

Intervention de Monsieur Fagnen

« Comme vous le rappeliez à l'instant, Monsieur le Maire, les bailleurs investissent sur notre territoire d'autant plus que ces investissements qui concernant, pour la majorité d'entre eux, des problèmes de rénovation énergétiques, s'inscrivent dans le cadre de l'harmonisation des Programmes Stratégiques de Patrimoine (je pense que Jean-Marie Lincheneau, ancien Président en charge de l'habitat à la CUC m'arrêtera si je me trompe sur l'acronyme). L'harmonisation c'est PSP avec le renouvellement urbain qui a été engagé il y a deux ans par la CUC et on le voit bien, la convergence entre les bailleurs sociaux du territoire et la collectivité pour améliorer les conditions de vie sur nos quartiers d'habitat social. Très rapidement, sur les garanties d'emprunts, nous avons aujourd'hui, la CUC à l'époque avait agrégé à peu près 162 Millions d'euros. Jusqu'à présent, aucun bailleur social n'a jamais fait défaut, pour une simple et bonne raison, c'est que la Caisse des Dépôts et consignations, avant de s'engager sur un prêt, vérifie la bonne santé financière des bailleurs sociaux et nous avons aujourd'hui sur notre territoire, des bailleurs qui présentent des critères financiers assez corrects, ce qui fait que nous n'avons jamais eu à faire face à un cas de défaut. Ce que je vous propose, pour ces délibérations, comme vous l'avez rappelé qui sont techniques, c'est de vous lire simplement le titre et que nous puissions procéder au vote puisque les 8 à part des montants différents et des communes déléguées différentes se ressemblent peu ou prou ».

Intervention de Monsieur le Maire

« Juste un mot pour le Cercle en Cotentin, c'est paradoxal de demander de nous demander de rendre le territoire attractif, de refaire venir du monde en ville et en même temps de refuser que les bailleurs réhabilitent les logements, j'ai parfois du mal à comprendre la logique ».

Intervention de Monsieur Roussel
« Moi si je lis mal, vous, vous avez mal entendu ».

Intervention de Monsieur Lequilbec
« Il ne s'agit pas de refuser mais il s'agit d'un effort de transparence et de certitude de garanties, quand on engage une collectivité à hauteur d'une dizaine de milliers d'euros sur des décennies, la moindre des choses est de savoir où l'on en est en terme de garanties. C'est juste un point d'information comptable plus qu'une remise en cause du fonds ».

Intervention de Monsieur le Maire
« Monsieur Fagnen vous a apporté le renseignement ».

Intervention de Monsieur Lejamtel
« C'est un complément à ce que dit Monsieur Fagnen parce que dans le débat sur la communauté urbaine l'année dernière, dans le budget prévisionnel 2015 c'était 320 Millions d'euros qui étaient garantis et ce n'est pas le chiffre qui vient d'être donné ».

Intervention de Monsieur le Maire
« Monsieur Fagnen n'est que sur les bailleurs et il y a d'autres garanties d'emprunt. Je rappelle aussi comme l'a fait Monsieur Fagnen que la Caisse des Dépôts qui est un de nos partenaires principaux vérifie aussi la bonne santé financière de l'emprunteur donc du bailleur. Comme l'indique Monsieur MAGHE, dans le document du budget primitif vous avez le total des emprunts contractés sur un ensemble de sujets et on est à 302 Millions d'euros ».

31 - SA HLM du Cotentin – Réhabilitation de 183 logements situés sur le territoire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin – Garantie de la ville de Cherbourg-en-Cotentin – Prêt CDC de 138 330,00 €

Rapporteur : M. FAGNEN – 19h49

Le conseil adopte.

Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 33

32 - SA HLM du Cotentin – Réhabilitation de 28 logements situés – Résidence Pont Marais – Commune déléguée de Tourlaville – Garantie de la ville de Cherbourg-en-Cotentin – Prêt CDC de 317 050,00 €

Rapporteur : M. FAGNEN – 19h51

Le conseil adopte.

Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 32

33 - SA HLM du Cotentin – Réhabilitation de 46 logements locatifs – 94 et 180 rue des Caplains – Commune déléguée de Tourlaville – Garantie de la ville de Cherbourg-en-Cotentin – Prêt CDC de 455 350,00 €

Rapporteur : M. FAGNEN – 19h51

Le conseil adopte.

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 36

34 - SA HLM du Cotentin – Réhabilitation de 31 logements locatifs – 77 bd Mendès France et 58 bd Schuman – Commune déléguée de Cherbourg-Octeville - Commune déléguée de Cherbourg-Octeville - Garantie de la ville de Cherbourg-en-Cotentin – Prêt CDC de 311 850,00 €

Rapporteur : M. FAGNEN – 19h52

Le conseil adopte.

Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 35

35 - SA HLM du Cotentin – Réhabilitation de 14 logements locatifs – 15 rue Loysel – Commune déléguée de Cherbourg-Octeville – Garantie de la ville de Cherbourg-en-Cotentin – Prêt CDC de 231 000,00 €

Rapporteur : M. FAGNEN – 19h53

Le conseil adopte.

Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 32

36 - SA HLM du Cotentin – Réhabilitation de 56 logements locatifs – Rue du Rideret, des Couplets et des Brèches – Commune déléguée d'Equedreville-Hainneville – Garantie de la ville de Cherbourg-en-Cotentin – Prêt CDC de 812 000,00 €

Rapporteur : M. FAGNEN – 19h53

Le conseil adopte.

Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 37

37 - SA HLM du Cotentin – Réhabilitation de 37 logements locatifs – 50,60 et 64 bd Mendès France – Commune déléguée de Cherbourg-Octeville - Garantie de la ville de Cherbourg-en-Cotentin – Prêt CDC de 533 900,00 €

Rapporteur : M. FAGNEN – 19h54

Le conseil adopte.

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 36

38 - SA HLM du Cotentin – Construction de 18 logements locatifs – Rue du Guerry – Commune déléguée d'Equedreville-Hainneville – Garantie de la ville de Cherbourg-en-Cotentin – Prêt CDC de 2 275 000,00 €

Rapporteur : M. FAGNEN – 19h55

Le conseil adopte.

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 36

39 - SA HLM du Cotentin – Réhabilitation de 238 logements locatifs situés sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin - Garantie de la ville de Cherbourg-en-Cotentin – – Prêt CDC de 184 130,00 €

Rapporteur : M. FAGNEN – 19h56

Le conseil adopte.

Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 37

40 - Programme local de l'habitat 2013-2018 - Octroi de l'aide au PSLA

Rapporteur : M. FAGNEN – 19h57

Monsieur Fagnen donne lecture de la délibération.

Le conseil adopte.

Pour : 146 Contre : 0 Abstention : 10

41 - Revitalisation du commerce et de l'artisanat – Subvention pour rénovation de vitrines

Rapporteur : M. FAGNEN – 19h58

Monsieur Fagnen donne lecture de la délibération.

Le conseil adopte.

Pour : 148 Contre : 0 Abstention : 8

42 - Festival Normandie Impressionniste – Mise en vente de la carte du festival – Convention

Rapporteur : Mme GENTILE – 20h01

Intervention de Madame Gentile

« Nous vous avons déjà parlé de l'exposition Félix Buhot, peintre d'atmosphère que prépare le Musée Thomas Henry dans le cadre du festival « Normandie Impressionniste » qui se déroule dans toute la région Normandie d'avril à septembre et c'est un ensemble de propositions culturelles, pas seulement picturales. On y trouvera de l'art contemporain, de la musique, de la danse, du Théâtre, des opérations aussi sur le patrimoine, des actions en direction des scolaires ou de public spécifique. Dans ce cadre, Normandie impressionniste propose une carte « festival » au prix de 4€ qui permettra à celles et ceux qui l'achètent, de bénéficier d'avantages, notamment de réductions d'entrée dans les expositions proposées par ce réseau. Le Musée Thomas Henry se propose donc de vendre cette carte et de mettre en place un tarif réduit pour l'exposition Félix Buhot de 3€. Les cartes sont données gratuitement au Musée par « Normandie impressionniste » qui en conservera le bénéfice des recettes. Nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. Je voulais préciser quand même que dans cette délibération il faut rectifier la date qui est précisée pour l'exposition Félix Buhot. LA délibération parle du 9 juin au 11 septembre et en fait l'exposition va être légèrement retardée et commencera le 24 juin et se terminera le 25 septembre. Pourquoi ce retard, parce que la Conservatrice du Musée a été extrêmement occupée par la réouverture du Musée et n'a pu s'atteler à la préparation de cette exposition que plusieurs jours après la réouverture du Musée. Je précise enfin que l'exposition Félix Buhot a reçu par le Ministère de la Culture le label « exposition d'intérêt national » ce qui est une valorisation de cette exposition et qui est accompagnée d'une subvention spécifique de 20 000€ ». Le conseil adopte ».

Pour : 152

Contre : 0

Abstention : 4

43 - Demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants – Désignation du titulaire

Rapporteur : Mme GENTILE – 20h03

Intervention de Madame Gentile

« Jusqu'en janvier 2016, nous avons dans l'agglomération, trois villes qui étaient possesseurs des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants, les villes de Tournaville, de la Glacière et d'Équeurdreville puisque dans ces villes on y organise des spectacles vivants que ce soit à travers les différentes salles de spectacles, de concerts, au Circuit etc...La ville de Cherbourg-en-Cotentin étant maintenant une ville unifiée, la réglementation fait qu'une seule personne sera détentrice de cette licence de spectacles vivants et nous vous proposons donc que ce soit Monsieur le Maire qui soit possesseur de cette licence qui est accordée par la DRAC, par le Préfet pour une durée de trois ans ». Le conseil adopte.

Pour : 149

Contre : 0

Abstention : 7

44 - Association des amis du Jacques Louise – Subvention exceptionnelle

Rapporteur : M. LOUISET – 20h04

Monsieur Louiset donne lecture de la délibération.

Intervention de Monsieur le Maire

« J'en profite pour rappeler à celles et ceux d'entre vous qui ne connaissent pas le « Jacques Louise » qu'il faut aller le visiter et que c'est extrêmement intéressant et avec une équipe de bénévoles aussi impliqués que passionnants ».

Le conseil adopte.

Pour : 141

Contre : 0

Abstention : 15

45 - Port Chantereyne : Remise de redevance de stationnement portuaire au bénéfice du bateau Grand Lague

Rapporteur : M. LOUISET – 20h05

Monsieur Louiset donne lecture de la délibération.

Le conseil adopte.

Pour : 153

Contre : 0

Abstention : 3

46 - Port de plaisance Chantereyne – Convention d’occupation du domaine public portuaire avec la société « Green Beach »

Rapporteur : M. LOUISET – 20h10

Intervention de Monsieur le Maire
« Un média local a déjà publié le projet »

Intervention de Monsieur Louiset
« en 2014, la ville a souhaité mettre à disposition un local de 74,5m² qui est l’ancien local des sanitaires de la deuxième tranche du port de plaisance et nous avons remplacé ces sanitaires pour améliorer le confort des usagers par des sanitaires flottants qui sont installés au bout des pannes d’accès des visiteurs. Ces sanitaires sont maintenant désaffectés, nous avons des problèmes de gardiennage et le dispositif que nous avons mis en place répond beaucoup mieux à l’accueil des visiteurs. Il fallait faire quelque chose de ce local, nous avons lancé un appel à projet et c’est la société « Green Beach » qui a été retenue et nous allons donc transformer ce local en petit bar-brasserie et organisation de concerts et animations. Nous vous proposons d’autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. Le loyer qui est perçu est celui qui a été voté dans le cadre des délibérations pour des locaux mis à disposition sur le domaine public maritime. L’ouverture aura lieu courant mai ».

Intervention de Monsieur Brunet
« Il est regrettable que l’on ait déjà dans les médias publié des informations sur ce sujet alors que le vote n’a pas encore été effectué. Avant il y avait des sanitaires à cet endroit là, personnellement en tant qu’usager du port, j’apprécie la présence de ces sanitaires. Il n’y en a plus maintenant que vers les pontons E-F-G-H. Y aura-t-il d’autres sanitaires côté sud du port ? »

Intervention de Monsieur Louiset
« Nous n’avons pas supprimé les sanitaires qu’à partir du moment où nous avons reconfiguré le bureau du port avec des sanitaires neufs et des équipements modernisés et beaucoup plus agréables. C’est la raison pour laquelle nous les avons supprimés mais pas dans la totalité puisque nous avons mis en place des sanitaires flottants pour les visiteurs. Très sincèrement, avec l’ensemble des usagers portuaires il y a une vraie satisfaction au dispositif tel qu’il a été mis en place. Le projet est déjà passé en conseil municipal mais nous avons été obligés de prendre une nouvelle délibération qui était prévue initialement à la durée des amortissements tel que cela est expliqué dans la délibération et c’est la raison pour laquelle nous prenons cette nouvelle délibération ».

Intervention de Monsieur le Maire
« Et c’est vrai qu’entre ce nouveau lieu de vie sur le port, les travaux que vous avez vus tout à l’heure au budget présentés par Gilbert Lepoittevin sur la place des finales, l’ensemble commencera à avoir une certaine allure en plus des travaux qui viendront par la suite ».
Le conseil adopte.

Pour : 153 Contre : 0 Abstention : 3

47 - Port Chantereyne : programme d’actions de promotion pour la saison 2016

Rapporteur : M. LOUISET – 20h15

C’est un programme que nous passons tous les ans pour assurer la promotion du Port Chantereyne. 30 % du budget du port est assuré par les visiteurs qui sont à 50 % des anglais. Nous assurons donc une grande promotion à destination des yachts clubs du Sud de l’Angleterre.

Vous avez la totalité des opérations que nous réalisons :

- La présence du Port Chantereyne sur les salons nautiques : nous participons à 3 salons dont celui d’Amsterdam car nous avons un développement important de la clientèle de la mer du Nord, que ce soient les pays du Bénélux, les Allemands, les Norvégiens ou les Suédois, ils transitent de plus en plus par le Port Chantereyne pour aller vers d’autres destinations.
- Nous allons organiser un voyage de presse les 28 et 29 avril pour mobiliser non seulement la presse française mais également les presses étrangères. Nous avons quelques journalistes Anglais et Allemands qui participeront à ce voyage de presse.
- L’identité visuelle et les supports de communication : nous publions tous les ans le « guide de l’escale », nous allons remettre à jour le site Internet compte tenu des améliorations régulièrement apportées sur les aménagements portuaires et nous avons également une liaison avec un certain nombre de sites Internet permettant de faire connaître le Port Chantereyne.

- Port d'accueil de nombreux évènements nautiques : le Cherbourg Nauting, le Duo Normandie, le transmanche Weymouth-Cherbourg et le trophée de l'Île Pelée.

Base d'entraînement et soutien à la voile sportive : création d'une base d'entraînement des skippers courant en class 40. Nous avons beaucoup de projets qui sont en cours de développement notamment avec les « game 40 » qui sont des bateaux qui participent au Tour de France à la voile.

Le conseil adopte.

Pour : 152 Contre : 1 Abstention : 3

48 - Port Chantereyne – Don d'une passerelle à l'association des amis de l'île du large Saint Marcouf

Rapporteur : M. LOUISET – 20h17

Monsieur Louiset donne lecture de la délibération.

Le conseil adopte.

Pour : 151 Contre : 0 Abstention : 5

48 bis - Appel à projet internationaux 2016 – Subventions aux associations et établissements scolaires

Rapporteur : Mme PIC – 20h18

Madame Pic donne lecture de la délibération.

Le conseil adopte.

Pour : 149 Contre : 0 Abstention : 7

49 - Convention d'utilisation de la déchetterie du Becquet par la communauté de communes de la Saire

Rapporteur : M. BAUDIN – 20h20

Monsieur Baudin donne lecture de la délibération.

Le conseil adopte.

Pour : 150 Contre : 0 Abstention : 6

Motion du groupe La Gauche Debout « Oui à une production d'hydroliennes 100% nationale – Oui à une usine de fabrication et d'assemblage à Cherbourg »

Rapporteur : Mme VARENNE

Vous avez tous le texte de la motion, je ne vous en ferai donc pas la lecture. Nous aimerions défendre notre motion en rappelant quelques points importants, notamment sur le rôle des élus.

Une collectivité territoriale doit penser aux créations d'emplois, ce qui semble normal au regard de ses prérogatives, le rôle est bien d'impulser auprès des entreprises les créations d'emplois, surtout lorsque de l'argent public est investi. C'est parfois la raison de la mobilisation des élus sur leur territoire.

Au niveau régional on peut rappeler la mobilisation pour les « AIM » à Villedieu ou les « Jeannette » à Caen. Il fût un temps aussi ou certains élus socialistes de Cherbourg se sont mobilisés, et ont même occupé la Sous-Préfecture, dans les années 90, pour contrer un plan mis en place par un gouvernement également socialiste. Aujourd'hui on aimerait que ce combat, cet esprit combatif puisse revenir. Lorsque l'on parle du rôle des élus, Monsieur Beauvais était tout à fait dans le sien, (vous avez sur la table une petite compilation d'articles de presse) avec ses déclarations dans l'article de « Mer et Marine », où effectivement il fait le constat d'un tissu industriel local très important et performant pour la mise en place des EMR. Donc, forts de ce constat, nous aimerions à nouveau que l'on se penche sur la question de ces investissements qui pourraient être mutualisés au niveau des EMR. On peut prendre ce soir l'exemple de la Bretagne, avec la construction et l'assemblage en France de l'hydrolienne « SABELLA D10 ».

Malgré le poids que devait avoir la commune nouvelle, nous avons bien du mal à traduire cela dans des faits concrets, en termes d'emplois. Lorsque l'on regarde un document, élaboré par DCNS en 2011, on parlait bien d'ateliers de production et notamment de 14 unités de production avec une superficie totale d'ateliers (hors bureaux et parking) de 74.000 m². On peut voir aujourd'hui dans l'article de Mr CAMPLIN qu'on ne fait référence qu'à 6.000 m², ce qui représente la surface du parking du projet initial.

Notre question aujourd'hui, quid de la fabrication de l'hydrolien ? A la lecture des différents articles de presse, on montre bien l'abandon par DCNS de la fabrication pour ne garder que l'assemblage, le stockage et l'embarquement.

Aujourd'hui nous aimerions savoir si les élus ont été mis au courant de cet abandon de la fabrication ? Dans un schéma industriel cohérent, l'industriel envisage toujours la fabrication d'un prototype afin de déterminer le process et permettre l'optimisation de la série au même endroit. Qui peut croire, si le but recherché est le coût, et uniquement le coût pour un plus grand profit, que nous ferions la série alors que les prototypes sont industrialisés dans les pays low coast.

Le CESER et la mise en place des formations : dans beaucoup d'articles de presse, la Normandie se positionne comme une région incontournable pour les EMR. Dans ce cadre, un groupe de travail piloté par la MEF du Cotentin a été mis en place en 2013. On parlait alors de 400 compétences, notamment pour reconverter les salariés de l'EPR. Nous savons aussi que ces hydroliennes nécessiteront une maintenance importante. Y a-t-il eu un bilan pré-établi des formations nécessaires à mettre en place pour disposer de futurs salariés compétents en la matière, par exemple en soudage, les marins et les bateaux pour faire les navettes ?

Demain notre territoire sera-t-il dédié uniquement à l'accueil des géants de la mer, à la silver économie ? Ou avons-nous pour ambition de ramener sur nos terres des champs de compétences industriels qui disparaissent au fil des années ? Le déclin de l'industrie locale c'est 15.000 emplois, directs et indirects, qui ont disparu sur le bassin cherbourgeois depuis 30 ans. C'est le sens de notre motion, avoir en contrepartie de l'argent investi par l'État, donc par le contribuable, un retour sur des emplois locaux ou régionaux, des mutualisations d'entreprises, lorsque l'on sait que la mer est un moteur durable pour l'emploi et que la Normandie a vraiment une carte à jouer, et non que l'argent public soit une nouvelle fois utilisé pour le profit d'une minorité.

Le sens profond de cette motion c'est d'avoir la garantie que demain ces hydroliennes seront construites essentiellement dans la région, mutualisées avec des entreprises locales ou régionales. Qu'il y ait vraiment un défi lancé aux industriels, qu'il y ait vraiment une volonté de fabrication locale et que ce ne soient pas que les coûts qui déterminent ce marché.

Intervention de Monsieur le Maire

Vous venez de nous donner les explications de votre motion que les Conseillères et les Conseillers ont pu voir. Nous avons été dans l'incapacité de proposer un texte commun, il y a donc une deuxième motion qui est présentée par le groupe majoritaire et je laisse Arnaud CATHERINE vous en dire deux mots.

Motion rejetée.

Pour : 31

Contre : 60

Abstention : 63

Ne prend pas part au vote : 2

Motion du groupe de la majorité municipale en faveur d'un développement local des énergies marines renouvelables

Rapporteur : M. CATHERINE A. – 21h00

Effectivement nous n'avons pas réussi à trouver un consensus sur un texte commun, ce qui ne veut pas dire que dans l'avenir, sur d'autres sujets et d'autres enjeux, nous ne puissions pas y arriver.

Monsieur CATHERINE donne lecture de la motion

Intervention de Monsieur Lejamtel

S'agissant de la 1^{ère} motion présentée, les trois demandes sont précises, puisqu'il s'agit de demander des éclaircissements. Premièrement sur le processus de production à DCNS, pour les 60 % qui ne sont pas construits en interne (soit à Lorient, soit à Cherbourg) nous n'avons pas la part de ce qui est de la sous-traitance régionale et de ce qui est de la délocalisation.

Le deuxième point était de ne pas délocaliser la fabrication des éléments. Je voudrais m'arrêter sur ce point, lorsque Madame Varenne indique que cela représenterait 74.000 m² sur le port de Cherbourg le fait d'avoir 14 unités de production, il s'agit bien d'un document de DCNS, quand le projet a été pensé.

Donc il y a bien eu un scénario dans lequel toutes ces unités de production pouvaient être faites sur Cherbourg. Je laisse de côté les composants électroniques qui, pour leur part, pouvaient être faits par d'autres entreprises en France. C'est la raison pour laquelle notre motion indique le chiffre de 80 % pour la partie régionale.

Pourquoi le scénario des 14 unités de production n'a pas été retenu sur Cherbourg ? Il y a un document dans lequel les différents coûts du travail sont indiqués, prenons par exemple le coût d'un ouvrier qualifié à l'année : en Pologne 17.000 €, à DCN (historique) 41.200 €, en Chine 4.000 € et à OPEN HYDRO 37.000 €. Il y a donc eu un choix de délocalisation de la production simplement en référence à un coût du travail, en laissant totalement de côté la nécessité d'un retour d'expérience, la nécessité d'instituer une filière des EMR sur Cherbourg. De ce point de vue, en 2013, le Conseil Économique et Social Régional avait indiqué qu'il manquait une filière en Basse Normandie, qui soit une vitrine et une locomotive et qui structurerait l'activité économique, permettant d'avoir de vraies retombées en matière d'emploi sur notre territoire. On a cité le cas d'ONEM qui regroupe le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Commune Nouvelle, c'est une association qui pourrait de son côté être porteuse d'exigences en direction de DCNS et qui le fait peut être déjà. En 2011 on parlait de construction et d'assemblage, le Président de la République était venu par rapport à toutes ces innovations en rapport avec les EMR. Maintenant on ne parle plus que d'assemblage et il y a une nécessité d'aller plus loin.

Les trois points de notre motion nous semblent raisonnables et pas du tout provocants. On souhaite qu'il y ait un levier qui soit mis en place par rapport à ce dialogue et à cette négociation avec DCNS. La motion que vous nous présentez dans un second temps, je n'aurais pas de scrupules à la voter, sauf pour un point : « la délocalisation sauf caractère exceptionnel ». Pour nous le caractère exceptionnel d'une délocalisation c'est qu'il n'y a pas les savoirs faire au niveau régional, c'est qu'il n'y a pas les infrastructures, c'est qu'il n'y a pas la technologie, mais en réalité tous ces éléments là nous les avons sur le plan régional. Tous les investissements mis en place consistent à une montée en compétences. L'annuaire des métiers, réalisé par la MEF, était fait dans une perspective de construction et d'assemblage, on parlait de l'éolien mais l'hydrolien était cité.

Très honnêtement nous ne comprenons pas pourquoi il n'y a pas une construction faite sur notre territoire.

Intervention de Monsieur Lequilbec

Encore une fois nous regrettons la méthode où deux groupes politiques posent des motions, cherchent le consensus et ne le trouvent pas d'ailleurs. Le Cercle du Cotentin n'a pas été associé à cette recherche de consensus alors que nous sommes sur un sujet totalement transversal qui nous unit tous. Le développement des EMR dans le Cotentin est un sujet d'accord entre nous. La commune de Cherbourg-en-Cotentin se serait grandie d'avoir réussi à prendre une motion commune et ainsi délivrer un message fort auprès des industriels.

Je regrette la méthode, car nous allons délibérer ce soir sur 2 motions, que comprennent les électeurs ? Que comprennent les citoyens ? Monsieur Cauvin rappelle souvent l'intérêt d'avoir une vision claire et une politique pragmatique sur un certain nombre de sujets, nous avons raté ce soir l'occasion d'avoir une motion commune que tout le monde aurait pu voter.

Sur le fond et la forme, bien sûr nous soutenons les EMR, bien sûr nous souhaitons leur succès, seulement la méthode de dialogue avec l'industriel ne peut pas être dans l'injonction, et c'est le regret que nous avons vis-à-vis de la motion du Front de Gauche sur laquelle nous nous abstenons. Nous voterons « pour » celle présentée par la majorité municipale, qui propose un dialogue plus ouvert avec un certain nombre d'objectifs.

Voilà notre position de vote, position compliquée, avec une profonde déception de ne pas pouvoir présenter une motion votée par tous, sur un même texte simple et qui envoie un message fort aux industriels et à la population.

Intervention de Monsieur le Maire

Effectivement le Front de Gauche nous a adressé sa motion et nous avons essayé de trouver un texte commun. Je ne sais pas si le Front de Gauche vous a également envoyé sa motion mais nous vous avons adressé la nôtre.

Intervention de Monsieur Lejamtel

Tous les élus ont reçu le projet de motion, c'est parti vendredi soir, nous avons donc respecté le délai de 5 jours. La motion a donc bien été transmise.

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur LEQUILBEC vous avez donc dû recevoir la motion du Front de Gauche et la nôtre.

Intervention de Monsieur Lequilbec

Celle de la majorité a été transmise il y a moins de 24 heures.

Intervention de Monsieur Vivier

Une explication de vote pour le groupe « écologiste ». Concernant la motion proposée par le groupe « La Gauche Debout », nous partageons un certain nombre d'attendus et de conclusions, mais nous nous abstenons, essentiellement pour deux raisons.

Il ne nous paraît ni très sain ni très utile d'insister sur le caractère 100 % national de la production, cela a autant d'intérêt que cela soit construit à Poole qu'à Strasbourg. L'intérêt est qu'un maximum des éléments et de la construction se fasse sur Cherbourg-en-Cotentin.

Il faut également faire attention à ne pas focaliser sur DCNS, qui reste une entreprise autonome et indépendante de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, nous n'avons donc pas à entrer dans le détail de leur fonctionnement, même si certainement les organisations syndicales font leur travail. De façon générale c'est toute une filière que nous devons construire.

Concernant la motion proposée par le groupe majoritaire, nous la voterons, même si nous aurions souhaité ajouter un point d'attention sur les efforts de recherche faits sur les hydroliennes, sur l'étude des impacts environnementaux pour qu'ils soient bien pris en compte et que l'on considère dans la conception des hydroliennes leur diminution.

Intervention de Monsieur Houllégatte

Je voudrais rappeler, notamment à Monsieur Lejamtel, qu'il y a un degré d'exigence des élus, qui s'est manifesté dès le début de toutes ces opérations. Nous avons toujours dit que nous ne souhaitons pas être dans une économie où il y aurait un « gisement ». On voit que le « gisement » c'est le courant du Raz Blanchard, ce sont les vents porteurs de nos côtes normandes et il n'est pas question que celui-ci soit exploité par les industriels sans qu'il y ait de retombées locales.

Nous avons toujours dit que l'on souhaitait qu'il y ait un maximum de retombées locales, à la fois au niveau des industries, de l'emploi, de nos organismes de formation et de nos organismes de recherche. Ce qui a justifié la constitution d'ONEM, qui est structuré selon ces trois thématiques : recherche, formation et industrie.

A chaque fois un dialogue s'engage avec les porteurs de projets, c'est le travail fait par la MEF sur l'identification des compétences qui sont nécessaires pour cette filière afin de voir en quoi nos organismes de formation sont prêts à pouvoir enclencher les formations correspondantes auprès des populations locales.

Aujourd'hui, sur le site universitaire, une conférence est donnée sur « Les bases de maintenance éolienne » par une personne d'« EDF énergies nouvelles ». Le travail se poursuit mais il ne donnera ses fruits que lorsque la filière aura véritablement démarré.

En ce qui concerne la recherche, nos laboratoires se sont positionnés et ils ont obtenu des résultats puisque sur l'appel à projets national, qui a été lancé avec « France Énergie Marine » et sur les investissements d'avenir, l'université de Caen Basse-Normandie a été lauréate pour 3 projets sur 10. Et notamment le laboratoire universitaire des sciences appliquées de Cherbourg qui a décroché de très beaux contrats.

En ce qui concerne le volet industriel, il y a plusieurs aspects. Celui des prototypes qui se passe à Paimpol/Bréhat et la phase des « fermes pilotes », pour tester et qualifier, non pas technologiquement une innovation qui est maintenant prouvée, mais rechercher un modèle industriel

Dans le cadre du modèle industriel, ONEM a un chargé de mission qui travaille en lien avec les différents donneurs d'ordres et les entreprises sous-traitantes, sur la base des spécificités ou des spécifications techniques des différents sous-éléments qui sont les composants des hydroliennes. Ce travail est important pour voir sur quoi nos entreprises peuvent répondre.

Elles ne peuvent peut-être pas répondre sur tout et c'est aussi pourquoi, il y a un programme d'accompagnement pour les aider à monter en compétences. L'objectif est bien de maximiser les retombées en valeur ajoutée sur notre territoire.

L'objectif de 100 % ne me paraît pas atteignable. A l'heure actuelle le curseur est à 40 %, il faut essayer de le monter le plus possible. C'est un dialogue technico-économique et constructif avec les donneurs d'ordres. On souhaite que nos entreprises puissent se positionner de façon à ce que le curseur soit le plus élevé possible. Cela fait partie du dialogue et des actions engagées.

Je voudrais terminer par une comparaison, vous avez parlé de SABELLA, qui est une petite entreprise innovante, qui n'a que très peu de salariés et qui travaille sur un prototype financé par des fonds publics (fonds d'État, Européens, de la Région Bretagne, du Département, de la Communauté d'Agglomération de Quimper...). A l'heure actuelle, la stratégie de SABELLA est de qualifier un prototype, même si le produit fournit de l'électricité pour l'île d'Ouessant, ils sont loin du modèle industriel. Ils sont beaucoup moins avancés que DCNS qui a un prototype qualifié et qui est en passe de passer en ferme pilote sur une industrialisation du modèle tel qu'il a été conçu. Il faut comparer ce qui est comparable.

Intervention de Monsieur Le Maire

Il est effectivement difficile de comparer SABELLA et DCNS, ou même Général Electrique (ex ALSTHOM). SABELLA n'a pas été retenue à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, comme les CMN malheureusement. SABELLA développe un prototype de petite machine, aidée par la région Bretagne. Localement, les CMN non retenus à l'AMI hydrolienne développent aussi une hydrolienne maritime, principalement axée sur le fluvial, dans un premier temps. Les CMN ont postulé sur un AMI « brique technologique » et ont été retenus par l'État. Les CMN développent et développeront localement, la région Normandie sera aussi sollicitée pour aider CMN (comme la région Bretagne aide SABELLA) à développer un prototype d'hydrolienne. Mais on ne peut comparer les deux technologies.

Concernant la « maximisation » de la valeur ajoutée sur le territoire local, dans les deux motions, il y a des points d'écart mais il y a beaucoup de similitudes et de convergences. Je voudrais aussi saluer tous les élus qui ont travaillé et qui continueront à travailler sur ce dossier, Bernard Cazeneuve, Laurent Beauvais, Jean-François Legrand, André Rouxel, Philippe Bas, et demain Hervé Morin qui est appelé à prendre la présidence de Ouest Normandie Énergie Marine.

C'est un travail de longue haleine, mais cette exigence nous l'avons eue et nous l'avons auprès des industriels, nous sommes dans une relation à fois d'accompagnement et d'exigence. Je voudrais que vous en soyez réellement assurés.

Sur les prototypes de Paimpol/Bréhat, l'industriel a évolué, il y a eu plus d'activités réalisées localement à la fois à DCNS et à la fois chez des sous-traitants locaux que ce que l'industriel avait initialement prévu.

L'industriel ne connaît pas aujourd'hui précisément son schéma industriel dans le cadre des 7 hydroliennes de la ferme pilote du Raz Blanchard à venir. Le schéma industriel évolue en fonction du retour d'expérience.

Monsieur Callenquin a donné quelques interviews aux médias où il a confirmé que 40 % sont actés sur le territoire et je vous assure que c'est bien plus que ce qui était prévu. L'industriel, grâce à la pression à la fois des salariés et des organisations syndicales de DCNS, mais aussi grâce au travail de l'État, des élus d'ONEM et de la députée a évolué. Nous devons continuer à le faire évoluer.

Nous avons beaucoup parlé des pièces mécano-soudées de l'embase des hydroliennes. Aujourd'hui, on ne sait pas si l'embase restera en acier ou sera en béton. Si l'embase est en béton, il sera coulé ici.

Cette notion d'accompagnement et d'exigence est la nôtre au sein d'ONEM depuis de nombreuses années, je tenais à associer l'ensemble des élus qui travaillent et qui vont travailler sur ce dossier en lien à la fois avec les partenaires locaux et les industriels et les structures de formation pour préparer le territoire.

Un point important : l'extension d'ONEM à la Normandie, qui a été obtenu. Dans quelques semaines Open Hydro inaugurera son siège sur le territoire local, le permis de construire de cette entreprise d'assemblage devrait être déposé très rapidement. Nous allons continuer à avoir à la fois cette relation d'accompagnement mais aussi d'exigence vis-à-vis de tous les industriels que ce soit sur l'hydrolien, mais aussi sur l'éolien et sur l'hydrogène.

L'important c'est bien sûr ces 7 machines pilotes, mais également la suite. Le drame serait de s'arrêter à ces 7 machines. Il faut assurer l'avenir du site et l'avenir de l'industriel et surtout l'avenir du déploiement français et donc peut être mondial des hydroliennes ici dans le Raz Blanchard. Encore faut-il réussir à lancer les appels d'offres commerciaux pour assurer une lisibilité aux industriels, lisibilité qu'ils doivent obtenir sur le marché français, mais également pour DCNS sur le marché britannique, avec des commandes à Aurigny. Ce qui permettra à DCNS de confirmer son implantation ici si le contrat commercial avec les machines d'Aurigny était acté.

Je voulais vous dire que la filière hydrolienne se développera, bien entendu dans le cadre des appels d'offres commerciaux, mais également à la condition que le prix de l'électricité produite par ces hydroliennes soit compétitive dans le cadre d'un mix énergétique mondial. C'est donc tous ces éléments que nous retrouvons dans cette motion que nous proposons ce soir.

Intervention de Monsieur Lejamtel

Les groupes politiques ont fait part de leurs analyses et je ne vais pas trop prolonger le débat. Je voudrais juste dire que dans la motion de la CUC du mois de mai, on parlait bien de dumping social pour dire non. De ce point de vue cette délocalisation programmée dans des pays où les coûts du travail sont moins chers c'est quand même du dumping social, c'est dommage de ne pas le dire dans une motion.

Par ailleurs, je voudrais citer Philippe Deiss, directeur général de PNA, qui disait qu'il y a eu 100 millions d'euros d'investis pour que le calendrier des industriels puisse s'inscrire dans les infrastructures. Ces 100 millions d'euros c'est effectivement de l'argent public, et c'est de ce point de vue qu'en tant qu'élus on intervient.

Pour répondre à Monsieur Vivier, ce ne sont pas des arguments syndicaux qui sont proposés c'est simplement que cet investissement a été fait et à partir de là on est bien dans de l'exigence et pas de l'injonction. Il n'y a pas plus d'injonction dans notre motion qu'il n'y en avait dans celle de la CUC du mois de mai. Nous ne sommes pas favorables à la délocalisation ni au dumping social.

Intervention de Monsieur le Maire

C'est la même chose pour nous, nous souhaitons un maximum d'activité sur le territoire mais dans le cadre des éléments que je vous ai fournis.

Je propose que l'on passe au vote des motions, tout d'abord celle du groupe la Gauche Debout.

La motion est rejetée.

Intervention de Monsieur Lejamtel

Je voudrais faire une proposition par rapport à ce vote. Dans notre groupe il y a 9 élus et nous avons 33 votes « pour » et un certain nombre de personnes qui s'abstiennent. Je propose que le conseil de développement, qui est une instance mise en place par la CUC, dans le prolongement de la campagne de 2014, soit réuni sur le sujet des hydroliennes, pour essayer de produire un document synthétisant tous les documents d'ordre technique et industriel. Je trouve que ce vote traduit une sensibilité sur ce sujet.

Intervention de Monsieur le Maire

Pourquoi pas, ce conseil de développement s'est déjà réuni sur le dossier BHNS et il s'est réuni également sur la validation des subventions de la contractualisation régionale.

Nous avons maintenu ce conseil, mais dans le cadre des débats à venir sur l'évolution en terme d'EPCI.

Cette structure existe et peut se réunir pour que nous puissions échanger calmement et en toute transparence sur le sujet des hydroliennes. Je suis plutôt ouvert à la proposition.

Pour répondre plus précisément à la remarque de Monsieur Lejamtel, j'ai cité tout à l'heure les élus qui travaillent sur ces enjeux, je pense que ONEM sera bientôt présidé par le futur président de région, Hervé Morin. Les trois actionnaires qui représentent les collectivités sont moi-même pour Cherbourg-en-Cotentin, Philippe Bas pour le département et donc Hervé Morin pour la région.

ONEM est aussi une structure qui a vocation à venir échanger à la fois avec les élus et les organisations syndicales. Elle l'a fait part le passé et je proposerai, lors du prochain CA d'ONEM qui a lieu la semaine prochaine, à son futur président de permettre à la directrice générale d'ONEM d'être à l'écoute et de venir sur le terrain rencontrer un certain nombre d'acteurs.

Motion adoptée.

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 24

Ne prend pas part au vote : 3

Fin de séance : 21h10

Le Maire,


Benoit ARRIVE